

AMUNDI ACTIONS FONCIER

OPCVM de droit français

RAPPORT ANNUEL - JUILLET 2026

Société de Gestion
Amundi Asset Management

Sous déléataire de gestion comptable en titre
Caceis Fund Administration

Dépositaire
CACEIS BANK

Commissaire aux Comptes
DELOITTE & ASSOCIÉS

Sommaire

Pages

Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	22
Informations spécifiques	23
Informations réglementaires	24
Certification du Commissaire aux comptes	33
Comptes annuels	38
Bilan Actif	39
Bilan Passif	40
Compte de résultat	41
Annexes aux comptes annuels	43
Informations générales	44
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	54
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	58
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	63
Inventaire des actifs et passifs	75
Annexe(s)	81
Caractéristiques de l'OPC	82
Information SFDR	100

Compte rendu d'activité

Août 2025

"Les marchés européens ont clôturé le mois d'août en hausse, avec une progression de +0.74% pour le STOXX 600, soutenus par des résultats d'entreprises encourageants, avec pour la première fois depuis plus d'un an une croissance des BPA (+4.0% en glissement annuel sur les sociétés ayant publié jusqu'à présent). Cette dynamique a été soutenue par l'apaisement des tensions commerciales, avec la signature d'un décret prolongeant de 90 jours la trêve tarifaire US-Chine. La rencontre entre Donald Trump et Volodymyr Zelensky a alimenté l'optimisme sur une possible stabilisation de la situation en Ukraine. Enfin, le discours de Jerome Powell à Jackson Hole a laissé entendre qu'une baisse des taux d'intérêt pourrait être envisagée en septembre. Toutefois, en France, F. Bayrou a appelé à un vote de confiance pour le 8 septembre, à la suite de sa proposition de plan de budget 2026, et met en garde contre des élections anticipées. Du côté des banques centrales, la BOE a baissé son taux directeur de -25 bps, le portant à 4.0%. Jerome Powell, président de la Fed, a tenu un discours à Jackson Hole qui a laissé entendre qu'une baisse des taux d'intérêt pourrait être envisagée en septembre. Sur le plan économique, En France, le PIB a augmenté de +0.3% au printemps et devrait progresser de la même manière au T3. En Allemagne, le PIB T2 final est en baisse de -0.3% en glissement trimestriel contre une estimation préliminaire de -0.1% (consensus -0.1%). L'inflation en glissement annuel ressort en ligne à +2% vs +2% précédemment. Le gouvernement italien prévoit de réduire les impôts pour la classe moyenne dans son budget 2026. Le secteur du tourisme grec enregistre un excédent de 6 Mds€ au S1 2025 (+9.1% en glissement annuel). Le gouvernement polonais prévoit d'augmenter les taxes sur les banques et l'alcool afin d'accroître les recettes pour le budget de l'année prochaine. Au Royaume-Uni, le CPI Core est en hausse de +3.8% en glissement annuel vs consensus à +3.7% & CPI à +3.8% vs consensus +3.7%. Malgré les droits de douane, les ventes de voitures britanniques aux États-Unis ont progressé de 6.8% en juillet. Les ventes au détail totales ont augmenté de +2.5% en glissement annuel en juillet, principalement dues aux produits alimentaires en hausse de +3.9%. Les prix de l'immobilier connaissent une baisse plus importante que jamais au cours de l'année écoulée. Sur le plan sectoriel, le secteur de l'automobile a affiché la meilleure performance en août, avec une hausse de (+4.8%), grâce à l'optimisme autour d'un accord tarifaire potentiel entre les États-Unis et l'UE, qui réduirait la menace de droits de douane punitifs. En juillet, le secteur avait chuté en raison des droits de douane américains de 15% sur les véhicules importés d'Europe. En Europe, les immatriculations ont augmenté de +5.9% le mois dernier (1,09 million d'unités) par rapport à l'année précédente, la plus forte hausse depuis avril 2024. À l'inverse, le secteur des technologies a chuté de (-3.6%), plombé par les inquiétudes liées à la concurrence croissante des nouveaux modèles d'IA (GPT-5), qui pourraient menacer la rentabilité à long terme. Par ailleurs, le fondateur d'OpenAI (Sam Altman) a déclaré qu'une bulle était probablement en train de se former dans l'intelligence artificielle, accentuant le sell-off. En août 2025, le portefeuille a surperformé son indice de référence de 16 points de base, avec un rendement total de -78 points de base contre -94 points de base pour l'indice. L'allocation sectorielle a contribué positivement avec un gain de 16 points de base, le secteur Résidentiel étant le principal contributeur avec 14 points de base. En revanche, le secteur Bureaux a pénalisé la performance relative avec une contribution négative de -9 points de base. L'indice FTSE EPRA Nareit Developed Europe a enregistré un rendement total de -94 points de base, avec les secteurs Hôtellerie/Resorts et Bureaux comme principaux retardataires, affichant des rendements respectifs de -5,60% et -4,44%. Dans AMUNDI ACTIONS FONCIER, le secteur Hôtellerie/Resorts a légèrement surperformé l'indice, avec un effet total de 4 points de base, principalement grâce à une sélection de titres positive de 6 points de base. En revanche, le secteur Bureaux a sous-performé dans le portefeuille, avec un effet total de -9 points de base, largement dû à une sélection de titres négative de -11 points de base. Les secteurs Commerce de détail et Industriel ont été les meilleurs performeurs de l'indice, générant des rendements de 86 et 36 points de base respectivement. Dans le portefeuille, le Commerce de détail a contribué positivement avec un effet total de 6 points de base, sans qu'un effet d'attribution unique n'impacte significativement la performance relative. Le secteur Industriel a, en revanche, pénalisé les rendements relatifs, avec un effet total de -9 points de base, principalement dû à une sélection de titres négative de -12 points de base. TAG Immobilien AG, un acteur majeur du développement et de la gestion immobilière résidentielle en Allemagne, a généré un effet total positif de 18 points de base grâce à une surperformance avec un rendement de 8,28% et une surpondération dans le portefeuille de 2,05%. TAG Immobilien a annoncé un FFO I semestriel 2025 de 0,52, en hausse par rapport à 0,50 l'année précédente, avec un chiffre d'affaires en hausse de 3% à 184,2 millions d'euros, bien que l'EBITDA ajusté ait diminué de 8% à 146,2 millions d'euros.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

La société prévoit d'augmenter son taux de distribution de dividendes à au moins 50% du FFO I pour l'exercice 2026, soutenue par l'acquisition de 5 322 logements locatifs en Pologne pour 2,41 milliards de PLN, ajoutant 177 700 mètres carrés de surface utile. Pour financer cette expansion et refinancer partiellement sa dette, TAG Immobilien a levé 288,2 millions d'euros via des actions nouvelles et des obligations convertibles. Lors de la conférence sur les résultats du deuxième trimestre 2025, la société a souligné son objectif de réduire le taux de vacance à 3,4% d'ici la fin de l'année et a mis en avant les plus-values de valorisation de son portefeuille polonais, en ligne avec sa stratégie de croissance. Par ailleurs, son concurrent Vonovia SE a annoncé une hausse de 12% de son EBITDA ajusté pour le premier semestre 2025, portée par une meilleure efficacité opérationnelle. Derwent London plc, spécialiste de la régénération immobilière de bureaux et investisseur, a pénalisé la performance relative avec un effet total de -13 points de base, combinant un rendement de -12,07% et une surpondération de 1,11%. Derwent London a déclaré un revenu locatif brut semestriel 2025 de 109,1 millions de livres, en hausse par rapport à 107,5 millions l'année précédente, et un résultat avant impôts de 94,0 millions de livres, inversant une perte de 27,2 millions l'année précédente. De plus, la valeur nette EPRA par action a augmenté à 3 187 pence au 30 juin 2025, contre 3 149 pence en décembre 2024, portée par la croissance de la valeur du portefeuille. Cependant, le BPA EPRA du premier semestre a légèrement diminué à 52,2 pence contre 52,7 pence l'année précédente, en raison de coûts accrus de l'équipe de développement capitalisés à hauteur de 1,4 million de livres. La direction a également indiqué lors de la séance de questions-réponses sur les résultats du deuxième trimestre, le 12 août 2025, que les bénéfices devraient baisser au second semestre 2025 en raison de la hausse des coûts d'intérêt. Ces défis, conjugués à des pressions de coûts à court terme, pourraient peser sur la rentabilité à court terme de l'entreprise malgré l'amélioration des revenus locatifs et de la valorisation du portefeuille."

Septembre 2025

"Les marchés européens ont été confrontés à d'importantes pressions politiques et économiques, le risque politique français pesant lourdement sur le sentiment après la décision inattendue du Premier ministre Bayrou de soumettre un vote de confiance sur les propositions budgétaires de 2026, que la plupart des analystes s'attendaient à voir échouer. La situation s'est encore détériorée lorsque Fitch a dégradé la note de la France de AA- à A+ dans un contexte de grèves massives à l'échelle nationale mobilisant jusqu'à un million de manifestants, avec un déficit du pays s'élevant à 5,5% du PIB et une dette projetée à 125% d'ici 2030. Au Royaume-Uni, les coûts d'emprunt à long terme ont atteint leur plus haut niveau depuis 1998, alors que le chancelier Reeves a annoncé un budget d'automne pour le 26 novembre afin de relever les défis fiscaux, tandis que la croissance économique a stagné en juillet avec un PIB stable à 0%, la production manufacturière se contractant malgré des gains modestes dans les services et la construction. L'Allemagne a montré des signaux mitigés, le ministre des Finances Klingbeil présentant des plans d'investissement de 127 milliards d'euros en 2026 tout en avertissant d'un déficit budgétaire de 30 milliards d'euros. L'indice PMI composite a dépassé les attentes à 52,4, soutenu par les services, bien que l'indice du climat des affaires IFO ait déçu, les entreprises devenant de plus en plus pessimistes. Le secteur bancaire a connu de la volatilité, les actions des banques britanniques chutant sur des craintes de raid fiscal, tandis que les banques espagnoles ont bénéficié de spéculations de rachat avec l'ouverture de la période d'offre pour Sabadell et BBVA. Les actions technologiques ont apporté un certain élan positif, enregistrant les plus forts gains hebdomadaires en un an, portées par des mises à niveau de SAP et un regain d'optimisme autour de l'IA suite aux accords Intel-Nvidia, tandis que le secteur de la distribution montrait des signes de reprise avec le propriétaire de Zara, Inditex, qui a rapporté une croissance des ventes de 9% en glissement annuel et une amélioration des marges après plusieurs mois de demande faible. En septembre 2025, AMUNDI ACTIONS FONCIER a fait preuve de résilience en surperformant l'indice FTSE EPRA Nareit Developed Europe, avec un rendement total du portefeuille de 21 points de base contre -5 points de base pour l'indice, soit un effet total de 26 points de base. L'allocation sectorielle a contribué à hauteur de 17 points de base et la sélection de titres a ajouté 9 points de base à la performance relative. Le secteur industriel a contribué positivement avec un effet total de 16 points de base, tandis que le secteur résidentiel a pénalisé avec un effet total de -14 points de base. L'indice FTSE EPRA Nareit Developed Europe a enregistré un rendement légèrement négatif de -5 points de base sur la période. Le secteur spécialisé a affiché la performance la plus faible avec un rendement de -3,36%, suivi de près par la santé à -2,98%. Ces deux secteurs n'ont eu aucun impact significatif sur la performance du portefeuille. Le secteur de l'hôtellerie et des stations balnéaires a mené les rendements sectoriels avec un solide 5,75%, tandis que le self-stockage a également surperformé avec un rendement de 2,93%. Ces deux secteurs n'ont toutefois pas eu d'impact significatif sur la performance du portefeuille. CTP N.V., développeur et bailleur immobilier industriel et logistique multinational, a été détenu en position hors indice tout au long de la période avec un surpoids moyen de 1,68%.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Le titre a généré un rendement de 5,07%, surperformant nettement le rendement global de l'indice à -5 points de base, contribuant ainsi 8 points de base à la performance relative du portefeuille. CTP N.V. a montré un élan positif dans ses développements récents, notamment avec un nouveau contrat de location avec ROSSMANN en République tchèque d'une valeur de plus de 500 millions de CZK (~20,6 millions d'euros), dont l'achèvement est prévu en 2026. Lors de sa journée des marchés de capitaux en septembre 2025, la société a réaffirmé son objectif de BPA EPRA pour l'exercice 2025 entre 0,86 et 0,88, reflétant une augmentation de 8% à 10% en glissement annuel, et a présenté un objectif à moyen terme de 30 millions de m² de surface locative brute (GLA) d'ici 2030, soutenu par une forte demande en Europe centrale et orientale ainsi qu'en Allemagne. Les livraisons prévues de GLA s'élèvent à 1,3-1,6 million de m² en 2025 et 1,4-1,7 million de m² en 2026, avec des taux de pré-location de 80% à 90%, soulignant la forte demande des locataires. La hausse des loyers (+5% en glissement annuel) et des signatures de baux (+11% en glissement annuel au premier semestre 2025) mettent en avant la résilience du portefeuille, tandis que l'exploration du Vietnam reflète un positionnement stratégique face à la demande croissante des locataires asiatiques et aux tendances de relocalisation. TAG Immobilien AG, société allemande d'acquisition et de gestion immobilière résidentielle, a été maintenue dans le portefeuille avec un surpoids moyen de 2,07%. Le titre a enregistré un rendement de -3,92%, en retard par rapport au rendement de l'indice à -5 points de base, ce qui a entraîné une contribution négative de -8 points de base à la performance globale."

Octobre 2025

"Les marchés européens ont navigué entre des données économiques difficiles et une volatilité politique régionale. L'Allemagne a montré des signaux de tension économique avec une production industrielle en recul de 4,3% m/m en août, la plus forte chute depuis les perturbations liées à la pandémie, ravivant les craintes de récession technique. Continental a anticipé un impact à deux chiffres en millions d'euros des droits de douane américains au second semestre, tandis que le gouvernement allemand a cherché des mesures d'allègement via des réformes visant à économiser 16 milliards d'euros de coûts bureaucratiques et par l'utilisation d'un fonds d'infrastructures historique pour soulager la pression budgétaire. La France a connu une forte turbulence politique : le Premier ministre Lecornu a démissionné en début de mois avant d'être reconduit par le président Macron, puis a survécu à deux motions de censure après la suspension de la réforme des retraites portant l'âge de départ à 64 ans. Les syndicats français ont maintenu la pression par des manifestations durant les négociations de formation gouvernementale, le spread Bund-OAT s'élargissant au-delà de 80 points de base après que les socialistes ont menacé de faire chuter le gouvernement si leurs demandes budgétaires.

- notamment des impôts plus élevés pour les plus riches - n'étaient pas satisfaites. Au Royaume-Uni, les indicateurs économiques ont été mixtes : le chômage est remonté à 4,8% tandis que la croissance des salaires restait soutenue à 5,0%, et le PMI des services a été révisé à la baisse à 50,8, son plus bas niveau en cinq mois. Le chancelier Reeves a subi des pressions fiscales accrues avant le budget de novembre, l'OBR se préparant à abaisser les prévisions de productivité de 0,3%, créant un manque à gagner de 20 milliards de livres pour les finances publiques. Les banques britanniques ont aussi été mises sous pression par un plan de compensation lié à la mauvaise commercialisation de financements automobiles évalué à 11 milliards de livres, Lloyds Banking Group étant le plus exposé en tant que principal acteur du financement automobile du pays. Durant octobre 2025, le portefeuille a sous-performé le FTSE EPRA Nareit Developed Europe de plus de 60 points de base. Cette performance relative négative s'explique principalement par une sélection de titres défavorable de 69 points de base, tandis que l'allocation sectorielle a apporté un léger impact positif de 2 points de base. Parmi les contributions sectorielles, le segment Diversified a détérioré la performance de 24 points de base, alors que le Self Storage a apporté une contribution positive de 18 points de base. Le benchmark FTSE EPRA Nareit Developed Europe a délivré un rendement de 1,15% sur la période. Parmi les secteurs les plus performants, le Self Storage a enregistré un rendement robuste de 8,36%, tandis que Lodging/Resorts a progressé de 5,69%. Le portefeuille a capturé 18 points de base de valeur relative dans le Self Storage, principalement attribuables à une sélection de noms relative positive de 17 pb. Sur le segment Lodging/Resorts, le portefeuille n'était pas investi ; les 2 pb de valeur relative proviennent d'une position positive dans un secteur surperformant, reflétée par 2 pb d'allocation sectorielle. À l'inverse, Residential et Specialty ont été les secteurs les plus faibles, affichant des performances de -4,02% et -2,76% respectivement. Le portefeuille a sous-performé sur Residential, retirant 7 pb à la performance relative, principalement en raison d'une sélection défavorable de noms à hauteur de -6 pb. Sur Specialty, le portefeuille n'était pas exposé et la contribution d'1 pb résulte de cette absence d'exposition, comme indiqué par l'effet d'allocation sectorielle de 1 pb. Au niveau des valeurs emblématiques, signalons la baisse de Carmila : Carmila a publié un 9M25 un peu dégradé, que Jefferies attribue à un contexte défavorable en France : la croissance like-for-like du revenu locatif net s'établit à +3,2% sur neuf mois (contre +3,6% au S1), dont +2,5 points résultent de l'indexation.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

L'augmentation des loyers issus des renouvellements et relocations a ralenti à +2,6% (contre +3,3% au S1) et le taux d'occupation financier a baissé de 70 points de base sur le trimestre pour atteindre 95,3%, restant toutefois stable sur un an. Les ventes des locataires progressent faiblement (+0,7% sur 9M), portées par l'Espagne (+4,9%), tandis que la France - qui représente environ 71% du chiffre d'affaires locatif - a montré une faiblesse au troisième trimestre. Le groupe a confirmé sa guidance 2025 avec un résultat récurrent par action attendu à 1,79 (Soit environ +7% sur un an) et vise une marge EBITDA autour de 79%. Sur le plan financier, Carmila a lancé un nouveau rachat d'actions de 10 M€, émis une obligation verte de 300 M€ (7,25 ans, coupon 3,75%) et racheté environ 313 M€ d'obligations arrivant à échéance, ce qui améliore le profil de ses charges financières. A l'inverse, signalons enfin la hausse de Big Yellow : Big Yellow a connu un mois marqué par une spéculation de rachat : l'annonce que Blackstone envisageait une offre en numéraire a propulsé le titre, qui a bondi de plus de 15-20% fin octobre avant de tempérer à +14% après un downgrade. Le catalyseur M&A a souligné la large décote du groupe (autour de 26-30% sur NAV) et a attiré l'attention sur ses solides actifs et faible levier, malgré des pressions d'occupation sous-jacentes. Les intervenants privés évaluent les primes et décotes usuelles sur le secteur, tandis que la direction confirme des discussions exploratoires et rappelle une échéance de décision au 10 novembre. En somme, le mois a été dominé par un rallye spéculatif lié à un possible rachat, révélant à la fois l'attrait des actifs et la sensibilité du cours aux nouvelles de marché."

Novembre 2025

"Les marchés européens ont été confrontés à d'importantes difficultés : l'économie allemande n'a montré aucun signe de reprise au T3, la Bundesbank signalant un effondrement de la production industrielle, avec une chute de 5,6% de la production industrielle notamment tirée par un recul de 18,5% de la production automobile. L'économie britannique a elle aussi pratiquement stagné au T3, ne progressant que de 0,1% contre 0,2% attendu, la production manufacturière ayant chuté de 1,7% en partie à cause d'une cyberattaque contre Jaguar Land Rover qui a entraîné un effondrement de 27% de la production automobile au Royaume-Uni. L'incertitude politique a créé des turbulences sur les marchés lorsque le gouvernement britannique a abandonné de manière inattendue des projets d'augmentation des taux d'imposition sur le revenu à moins de deux semaines du budget du chancelier Reeves, prévu le 26 novembre, après des informations antérieures évoquant une hausse de 2 points de l'impôt sur le revenu pour combler un déficit de 30 milliards de livres. Le secteur immobilier est devenu l'un des plus mauvais élèves en raison des craintes d'un effondrement du marché du logement au Royaume-Uni, malgré des données antérieures montrant une hausse des prix des logements britanniques pour le deuxième mois consécutif, les acheteurs ayant d'abord relativisé les craintes fiscales liées au budget. Les valeurs bancaires ont été initialement laminées par la baisse des rendements et des rumeurs d'une possible ponction sur les bénéfices bancaires au Royaume-Uni, mais ont rebondi après que le budget britannique a épargné le secteur de la taxation redoutée. En matière de régulation technologique, Ofcom a intensifié les audits d'algorithmes des géants de la tech pour protéger les enfants des flux nuisibles sur les réseaux sociaux, tandis que l'Allemagne a envisagé d'utiliser des fonds publics pour payer Deutsche Telekom et d'autres opérateurs de télécommunications afin de remplacer Huawei Technologies Co. Le secteur de la construction a trouvé une lueur d'espoir, profitant des spéculations sur la reconstruction de l'Ukraine et de données suédoises montrant 22 200 mises en chantier de logements, en hausse de 8% en glissement annuel, signe d'une demande résidentielle robuste malgré les préoccupations économiques plus larges. En novembre 2025, AMUNDI ACTIONS FONCIER a réalisé un rendement total de 74 points de base, suivant de près l'indice de référence FTSE EPRA Nareit Developed Europe à 90 points de base, soit une sous-performance marginale de 17 points de base. L'effet de sélection des titres a été négatif à hauteur de 20 points de base, tandis que l'allocation sectorielle a contribué positivement pour 13 points de base. Le secteur « Diversified » a pesé sur la performance relative de 23 points de base, alors que le secteur « Industrial/Office Mixed » a apporté une contribution positive de 13 points de base. L'indice de référence FTSE EPRA Nareit Developed Europe a délivré un rendement de 90 points de base sur la période. Les secteurs « Lodging/Resorts » et « Healthcare » ont enregistré les meilleures performances, à 6,44% et 4,97% respectivement. Dans le secteur « Healthcare », le portefeuille a sous-performé de 7 points de base, principalement en raison d'une allocation sectorielle négative de 7 points de base, partiellement compensée par une sélection de titres légèrement positive de 1 point de base. Dans « Lodging/Resorts », le portefeuille a accusé un retard de 7 points de base : une allocation sectorielle positive de 3 points de base a été contrebalancée par une sélection de titres négative de 9 points de base. En revanche, les secteurs « Office » et « Industrial/Office Mixed » ont affiché les performances les plus faibles, respectivement à -2,20% et -1,96%. Le portefeuille a surperformé dans « Industrial/Office Mixed » de 13 points de base, porté à la fois par une allocation sectorielle favorable de 8 points de base et une sélection de titres positive de 5 points de base.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Dans « Office », le portefeuille a ajouté 6 points de base de performance relative, l'allocation sectorielle (+4 points de base) et la sélection de titres (+2 points de base) contribuant toutes deux positivement. Carmila SA, société spécialisée dans l'immobilier commercial et la gestion de centres commerciaux, a été détenue pendant toute la période avec une surpondération moyenne de 1,56%. La valeur a réalisé un rendement de 8,22%, devançant largement le rendement de l'indice de référence (-0,90%) et contribuant ainsi pour 11 points de base à la performance relative du portefeuille. En novembre, Carmila a confirmé sa guidance 2025 (Recurring EPS 1,79) après un 9M25 jugé « plus soft » en France : LFL Net Rental Income +3,2% sur 9M, rental uplift +2,6%, taux d'occupation 95,3% (-70 bp QoQ), ventes locataires +0,7% et fréquentation +0,3% YoY. La société a annoncé, le 17 novembre 2025, la cession de quatre actifs non stratégiques en Espagne pour 37,3 M€ (24 338 m²), réalisation qui a porté les cessions YTD à 66 M€ (au-delà de l'objectif annuel de 50 M€) ; les produits seront réinvestis dans des acquisitions ciblées (objectif d'achats 100 M€). Côté gouvernance financière, Carmila a lancé un nouveau rachat d'actions de 10 M€ et a poursuivi son liability management (émission d'un green bond 300 M€ et rachats d'obligations), renforçant sa flexibilité financière. Enfin, plusieurs analystes ont relevé la décote du titre, soulignant que l'exposition France/Espagne et la qualité du portefeuille devraient soutenir la dynamique des loyers. A l'inverse, Merlin Properties a pénalisé le portefeuille au cours du mois : MERLIN Properties a été maintenue en portefeuille sur la période avec une surpondération moyenne de 1,97%. La valeur a rendu -4,61%, soit un retard de 90 points de base sur le benchmark, et a pesé -11 points de base sur la performance relative du portefeuille. Opérationnellement, MERLIN confirme une bonne dynamique traditionnelle (9M25 : revenus €413m, +8% ; EBITDA €308,4m, +7%) et un FFO 9M25 de 0,44/acte (vs 0,41 l'an dernier) ; le conseil a approuvé un dividende intérimaire de 0,20 pour 2025. En revanche, la réalisation des cash-flows liés à la phase II des data centers est retardée : des revues environnementales sur le site de Madrid et des évaluations redondantes à Getafe et Tres Cantos repoussent la contribution pleine du projet (stabilisation des loyers attendue autour de 2030, avec des reports pouvant atteindre ~12 mois sur certains sites). MERLIN signale aussi des engagements CapEx 2025 supérieurs aux prévisions antérieures (confirmation finale attendue après les activités de décembre 2025) et avertit qu'elle pourrait se retirer du programme « EU Gigafactory » si les délais dépassent avril 2026."

Décembre 2025

"Les marchés européens ont donné des signaux mitigés selon les secteurs, l'Allemagne affichant à la fois des difficultés économiques et des ajustements stratégiques. La production industrielle allemande a augmenté de 1,8% m/m en octobre après +1,1% en septembre, suggérant une stabilisation dans la première économie européenne, tandis que l'indicateur de confiance économique ZEW a connu une forte hausse en décembre. Cependant, l'indice du climat des affaires Ifo est retombé à 87,6 en décembre contre 88,2 attendu, et une enquête de l'Institut Ifo montre qu'une entreprise sur quatre anticipe une détérioration des conditions commerciales en 2026. Le secteur automobile a rencontré des difficultés particulières, la « capitale automobile » allemande connaissant une crise qui s'intensifie, tandis que l'Allemagne a engagé des initiatives stratégiques, dont l'approbation parlementaire de plus de 50 milliards d'euros d'achats militaires. Le Royaume-Uni a montré des signes de faiblesse économique, l'emploi reculant au rythme le plus rapide depuis le début de la pandémie et l'économie se contractant de 0,1% en octobre, accompagnée de ventes au détail faibles. La Banque d'Angleterre a assoupli les exigences de fonds propres pour les banques, la première baisse de ce type depuis dix ans, après des résultats de tests de résistance favorables. En France, l'incertitude budgétaire a persisté : le Premier ministre Le Cornu a obtenu le soutien pour son projet de loi sur la sécurité sociale mais n'a pas réussi à faire adopter un budget de l'État, nécessitant une loi de finances de secours pour assurer le financement du gouvernement jusqu'en janvier. Par secteur, les banques, le voyage/loisirs et les assurances ont bien performé, tandis que l'automobile, l'immobilier et le commerce de détail ont sous-performé, les prix de l'immobilier à Londres enregistrant leur plus forte baisse en près de deux ans. Les investissements liés à la défense ont gagné en dynamique avec un renforcement de la coopération militaire entre Berlin et Londres, via des achats d'armement d'artillerie représentant plus de 6 millions d'euros. L'indice FTSE EPRA Nareit Developed Europe a livré un rendement de -21 points de base sur la période. Les secteurs les plus faibles ont été le Self Storage (-6,37%) et le Résidentiel (-4,18%). Sur le Résidentiel, le portefeuille a sous-performé de -2 points de base, l'allocation sectorielle et la sélection de titres ayant respectivement pénalisé de -2 et -1 point de base. Dans le Self Storage, le portefeuille a accusé un retard de -8 points de base, principalement dû à une sélection de titres négative (-9 points de base), l'allocation sectorielle étant neutre (0,00%). À l'inverse, les secteurs les plus performants ont été Hôtellerie/Resorts (+4,72%) et Spécialisé (+3,92%). Le portefeuille a surperformé dans l'Hôtellerie/Resorts de +7 points de base, avec des contributions positives à la fois de l'allocation sectorielle (+2 points de base) et de la sélection de titres (+5 points de base).

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Dans le Spécialisé, le portefeuille n'était pas exposé ; la contribution de -1 point de base est due à l'absence d'exposition, sans impact de la sélection de titres. Au final, AMUNDI ACTIONS FONCIER a sous-performé son indice de référence au cours du mois de décembre 2025, avec un rendement total du portefeuille de -48 points de base contre -21 points de base pour le FTSE EPRA Nareit Developed Europe, soit un écart relatif de -27 points de base. La contribution négative provient principalement de la sélection de titres, qui a retranché -21 points de base, tandis que l'allocation sectorielle a encore réduit la performance relative de -3 points de base. Au sein des contributions sectorielles, le segment Diversifié a particulièrement pénalisé (-19 points de base), alors que le secteur Industrie a partiellement compensé les pertes en contribuant +9 points de base. Les perspectives pour le secteur immobilier européen en 2026 sont marquées par un optimisme prudent et une reprise graduelle plutôt qu'un retour brutal aux niveaux d'avant-crise. Les tendances positives amorcées en 2025 devraient se poursuivre : les valeurs d'actifs montrent des signes de stabilisation puis de légère reprise sur quelques trimestres, portée principalement par la croissance locative alors que les taux immobiliers ont pour beaucoup atteint un sommet et commencent à se stabiliser, voire à se comprimer modestement dans certains sous-segments. Cette dynamique est toutefois tempérée par la remontée durable des taux longs qui demeure un vent contraire important pour la valorisation du secteur et complique les cycles de refinancement pour les acteurs plus endettés. Sur les marchés côtés, le discours des investisseurs a évolué : la prime d'attention est désormais portée sur la capacité des sociétés à produire des résultats opérationnels récurrents (NOI, FFO), sur la solidité du compte d'exploitation et sur les métriques d'endettement (ND/EBITDA) plutôt que sur la seule NAV. Cette réorientation explique une forte dispersion des performances boursières entre sociétés, largement corrélée à la qualité de la génération de bénéfices et aux perspectives de croissance opérationnelle. Les volumes de transactions progressent mais restent inférieurs à la moyenne décennale. Thématiquement, nous maintenons notre préférence pour les segments exposés à des dynamiques structurelles : les data centers bénéficient d'un effet d'accélération lié à l'IA et à la demande cloud, créant des goulots d'offre favorables à une forte demande ; la logistique est en reprise et profite de fondamentaux robustes ; l'immobilier de santé/soins et certains actifs commerciaux bien repositionnés montrent une résilience et une capacité de relèvement des loyers. Des nuances régionales et sectorielles importantes persistent. Le résidentiel allemand, très sensible aux taux et à la réglementation, a été pénalisé et reste vulnérable, tandis que certains marchés du Royaume-Uni ou du Sud et de l'Est de l'Europe affichent des signaux plus favorables. Les risques restent significatifs et doivent guider la sélection d'actifs : la persistance ou la remontée des taux longs, les cycles de refinancement serrés, les niveaux d'endettement élevés pour certains acteurs, les risques politiques ou réglementaires et les incertitudes macro (politiques monétaires, situation en Chine) constituent des menaces potentielles. Les conditions de crédit montrent des signes techniques parfois favorables (remboursements, émission de CLO) mais les spreads se sont élargis modestement et militent pour une grande sélectivité."

Janvier 2026

"Les marchés européens ont affiché des signaux économiques mitigés dans un contexte politique en évolution. En Allemagne, les pressions sur les prix ont nettement diminué tandis que le marché du travail s'est dégradé en décembre, les ventes au détail ayant reculé de manière inattendue en fin d'année. Malgré ces difficultés, la production industrielle allemande s'est révélée plus ferme que prévu après une forte hausse des commandes d'usine, bien que le commerce ait souffert avec le recul des exportations. Le gouvernement allemand a ensuite abaissé ses prévisions de PIB pour les deux années à venir, projetant une croissance du PIB de 1% en 2026 contre la prévision antérieure de 1,3%. Au Royaume-Uni, une expansion surprise du PIB de 0,3% en novembre a été portée par une production industrielle en hausse de 1,1%, la production automobile bondissant de 25%, tandis que les ventes au détail ont augmenté de façon inattendue en décembre grâce à un dynamisme des achats en ligne. La nouvelle législation sur les droits des travailleurs devrait coûter 1 milliard de livres par an, et la volonté du Premier ministre Starmer d'un rapprochement avec l'UE exclura la City de Londres après les pressions exercées par celle-ci contre un retour aux règles de Bruxelles. Les valeurs de la défense ont continué de surperformer en raison de tensions géopolitiques alors que l'Allemagne, la France, la Suède et la Norvège ont engagé du personnel militaire pour des exercices dans l'Arctique, tandis que les énergies renouvelables ont surperformé suite à la vente aux enchères surprise et record d'éolien offshore au Royaume-Uni. En France, le président Macron a cherché à retrouver de l'élan et à lancer les projets finaux de son second mandat, tandis que le Premier ministre Le cornu a invoqué l'article 49.3 pour faire adopter le budget 2026 visant un déficit de 5,0% tout en prolongeant une surtaxe sur les grandes entreprises. La croissance du PIB français au quatrième trimestre a ralenti, la consommation des ménages ayant été plus faible que prévu, bien que le moral des consommateurs ait légèrement augmenté comme attendu."

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

En janvier 2026, AMUNDI ACTIONS FONCIER a sous-performé le FTSE EPRA Nareit Developed Europe de 19 points de base, le portefeuille ayant réalisé un rendement total de 3,31% contre 3,50% pour l'indice de référence. La performance relative négative s'explique principalement par une sélection de titres défavorable (-31 points de base), partiellement compensée par une allocation sectorielle positive (+4 points de base). Parmi les contributions sectorielles, le segment « Diversifié » a pénalisé la performance à hauteur de 39 points de base, tandis que le segment « Résidentiel » a contribué positivement pour 26 points de base. L'indice FTSE EPRA Nareit Developed Europe a délivré un rendement total de 3,50% sur la période. Le secteur de la santé a enregistré la meilleure performance avec +9,10%, suivi du secteur « Spécialité » à +6,22%. Ces deux secteurs n'ont toutefois pas eu d'impact significatif sur la performance du portefeuille. Le secteur Hôtellerie a affiché la plus faible performance sectorielle, avec une baisse de -2,20%, sans impact significatif sur le portefeuille. Deux valeurs ont particulièrement impacté la performance relative. Tritax Big Box REIT PLC, une foncière spécialisée dans la logistique, est restée dans le portefeuille pendant toute la période avec un surpondération moyenne de 2,87%. Le titre a délivré un rendement de 9,39%, surpassant largement les 3,50% de l'indice de référence et contribuant ainsi pour 16 points de base à la performance relative du portefeuille. Tritax Big Box REIT a annoncé un chiffre d'affaires FY25 de 360 M£, dépassant l'estimation de FactSet de 320,5 M£. La société a enregistré une croissance ERV à périmètre comparable de 4,0% et a sécurisé 14,2 M£ de loyers contractés grâce à des initiatives de gestion d'actifs, contre 11,6 M£ en 2024. À la clôture de l'exercice, 1,8 million de pieds carrés étaient en construction, avec un potentiel de loyers de 19,6 M£, dont 53% étaient pré-loués. Des cessions stratégiques totalisant 415,5 M£, dont 266,6 M£ d'actifs non stratégiques UKCM, ont soutenu l'optimisation du portefeuille. La valeur totale du portefeuille a atteint 7,9 milliards de livres sterling, avec une réversion locative de 28%. Toutefois, le ratio prêt/valeur (LTV) est passé à 33% contre 29% en raison de l'acquisition de portefeuille de 1,04 milliard de livres auprès de Blackstone, soulignant un recours accru à l'effet de levier dans le cadre des initiatives de croissance. Covivio SA, une société européenne diversifiée de développement et de gestion immobilière, est demeurée dans le portefeuille pendant toute la période avec une surpondération moyenne de 1,75%. Le titre a enregistré une performance de -5,12%, en retard par rapport au gain de 3,50% de l'indice, entraînant une contribution relative négative de -16 points de base. Jefferies a dégradé Covivio de « acheter » à « conserver » le 8 janvier 2026, abaissant son objectif de cours à 58 contre 65 en raison d'un potentiel de hausse limité. De plus, La Repubblica a rapporté le 18 janvier 2026 que cinq des huit héritiers de la fortune Del Vecchio font pression sur le conseil d'administration de Delfin Sarl pour qu'il se saisisse de ses participations financières, y compris sa participation de 23% dans Covivio, suscitant des inquiétudes quant à une éventuelle cession ou redistribution. Parallèlement, Covivio a annoncé un partenariat stratégique de 503 M€ avec Blue Owl Capital pour former une coentreprise destinée aux sites Thales de Vélizy-Meudon, Covivio détenant 51%. Ce partenariat illustre les efforts visant à renforcer le portefeuille malgré les incertitudes entourant la dynamique actionnariale et le sentiment du marché. Nous anticipons pour 2026 une amélioration relative par rapport à 2025, mais au sein d'un paysage fortement hétérogène : la performance sectorielle sera avant tout déterminée par la dynamique locative pays par pays et par la capacité des sociétés à transformer cette dynamique en progression d'EPS, plutôt que par un simple repli généralisé des taux. Il faudra résolument demeurer sélectif en privilégiant des émetteurs disposant d'une visibilité opérationnelle claire sur leurs revenus locatifs et leurs marges, de bilans solides et d'une politique financière prudente, en donnant la préférence aux marchés où l'indexation locative et la demande sont structurellement plus favorables (à l'instar du Royaume-Uni versus pays à indexation faible comme la France, la Suisse ou la Suède)."

Février 2026

"Les actions européennes ont connu une forte volatilité, les craintes de disruption liée à l'IA déclenchant la rotation la plus marquée vers la tech depuis 2008 après le lancement par Anthropic du plugin Claude Legal. La revente a particulièrement affecté les entreprises logicielles européennes, désormais à plus de 40% en dessous de leur pic de juillet 2025, les investisseurs réévaluant la durabilité des marges et le pouvoir de fixation des prix. Malgré cette pression sectorielle, l'univers actions européen a fait preuve de résilience : le Stoxx Europe 600 a fini globalement stable, tandis que le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France ont clôturé en hausse. La BCE a maintenu sa politique pour la cinquième réunion consécutive ; Christine Lagarde a minimisé l'impact de la vigueur de l'euro au-dessus de 1,20 \$ et noté le repli de l'inflation à 1,7%. La Banque d'Angleterre a surpris en adoptant un ton plus accommodant et en révisant fortement à la baisse ses prévisions d'inflation et de croissance, faisant monter à 60% la probabilité d'une baisse des taux en mars. Les données économiques dessinent une amélioration graduelle : le PMI composite de la zone euro est remonté à un plus haut de trois mois, porté par l'industrie manufacturière qui a affiché sa première lecture en zone d'expansion depuis août 2025.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Au Royaume-Uni, le PIB du T4 a progressé de 0,1% en glissement trimestriel, sous le consensus, mais les indicateurs avancés se sont montrés plus fermes. Les développements politiques ont ajouté de l'incertitude : la pression monte sur le Premier ministre britannique Starmer dans un contexte de scandale, tandis qu'en France le budget 2026 a été finalement adopté et le Premier ministre Le cornu a survécu à deux motions de censure. Au niveau sectoriel, les gagnants et perdants de la transition technologique se dégagent : Télécoms, Utilities et Construction & Materials ont surperformé dans un contexte d'attentes de poursuite du déploiement de data centers et d'une demande d'infrastructures liée aux investissements en IA, alors que le secteur Autos & Parts a été l'un des retardataires après l'annonce par Stellantis de dépréciations liées aux véhicules électriques de 22 milliards d'euros et de la suspension du dividende. Sur la période du 30 janvier au 27 février 2026, AMUNDI ACTIONS FONCIER a surperformé le FTSE EPRA Nareit Developed Europe de 80 points de base environ, le portefeuille affichant une performance totale de 8% avant frais contre 7,21% pour le benchmark. La surperformance provient principalement de la sélection de titres (+46 points de base) et de l'allocation sectorielle (+35 points de base). Le secteur Diversifié a été le plus grand contributeur positif (+60 points de base), tandis que le secteur Industriel a pesé sur la performance relative (-27 points de base). Sur les quatre semaines se terminant le 27 février, le portefeuille AMUNDI ACTIONS FONCIER a surperformé son benchmark FTSE EPRA Nareit Developed Europe durant les trois premières semaines : +27 points de base la semaine close le 6 février, +36 pb la semaine close le 13 février et +29 pb la semaine close le 20 février, avant une sous-performance de -16 pb la dernière semaine. Le benchmark FTSE EPRA Nareit Developed Europe a livré une performance de 7,21% sur la période. Parmi les secteurs les plus performants, le Résidentiel a généré +11,46% et le Retail +10,63%. Dans le Résidentiel, le portefeuille a sous-performé le benchmark de 23 points de base : l'allocation sectorielle a pénalisé de 5 pb et la sélection de titres de 18 pb. À l'inverse, le portefeuille a surperformé dans le Retail de 19 pb, soutenu par une allocation sectorielle positive de 7 pb et une sélection de titres favorable de 13 pb. Le Self Storage a été le secteur le plus faible, avec une performance benchmark de -3,89%. Le portefeuille a surperformé dans ce segment de 11 pb, porté par une allocation sectorielle positive de 3 pb et une sélection de titres solide de 9 pb. MERLIN Properties SOCIMI, S.A., promoteur et gestionnaire immobilier commercial leader en zone ibérique, est resté en portefeuille toute la période avec une surpondération moyenne de 2,05%. Le titre a dégagé une performance de 19,98%, largement supérieure aux 7,21% du benchmark, contribuant ainsi pour 25 pb à la performance relative du portefeuille. MERLIN a rapporté des avancées significatives sur ses initiatives data-centers : le data center Bilbao ARA II devrait être prêt à l'exploitation d'ici décembre 2026, soutenu par des contrats de pré-location. La capacité pré-louée devrait passer de 112 MW à près de 200 MW d'ici fin 2026, signe d'une forte demande. La société projette des loyers stabilisés issus des data centers de 66 M€ en 2026, avec une marge de 70%, et a relevé le rendement brut sur coût pour la Phase II des data centers de 20 pb grâce à des conditions de marché favorables et un contrôle des coûts. Par ailleurs, 130 M€ de cessions d'actifs non-stratégiques sont prévues sur 2026-2027 dans le cadre d'une politique de recycling du capital. Toutefois, le BPA, le dividende par action et le FFO devraient rester stables en 2026, des charges financières plus élevées et des coûts d'intérêts liés aux CapEx compensant la croissance des revenus. Covivio SA, foncière européenne diversifiée, est restée en portefeuille avec une surpondération moyenne de 1,74%. Le titre a affiché une performance de 15,63%, bien supérieure à la performance globale du benchmark (7,21%), contribuant pour 14 pb à la performance relative. Covivio a publié un BPA EPRA ajusté annuel de 4,75, en hausse par rapport à 4,47 l'an précédent, avec un chiffre d'affaires de 704,8 M€ dépassant les estimations FactSet (702,3 M€). La société a enregistré un taux d'occupation de 97,1% sur l'exercice 2025, montrant une demande soutenue. Covivio prévoit 300 M€ d'acquisitions hôtelières en Italie et en Espagne d'ici la fin du T1 2026, ciblant des rendements attractifs sur des marchés dynamiques, tandis que 386 M€ de cessions contractées (principalement des bureaux et certains hôtels) devraient financer le CapEx et permettre un rééquilibrage vers des segments à rendement plus élevé. De plus, 407 M€ de projets de transformation hôtelière à Paris et Bologne sont en cours tout au long de 2026 pour valoriser les actifs. Cependant, des évolutions réglementaires potentielles sur le marché résidentiel allemand, notamment en lien avec les élections à Berlin, pourraient représenter un risque pour les opérations et la croissance dans la région."

Mars 2026

"La surperformance de janvier-février de l'immobilier a été effacée en mars, et la décorrélation vis-à-vis des taux s'est inversée dans un contexte de tensions géopolitiques. Le thème de protection contre l'IA dans les actifs réels, qui dominait en janvier-février, a été remplacé par une forte sensibilité aux taux. L'immobilier coté a ainsi sous-performé les principaux indices actions en mars comme sur l'ensemble du T1, inversant la solide performance relative observée en janvier et février.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

L'immobilier coté britannique (EPRA UK -8,5% vs EPRA Europe -4,4%) a sous-performé l'Europe continentale, reflétant une plus forte sensibilité aux taux domestiques, une exposition plus élevée à la duration et une prudence renouvelée des investisseurs à l'égard des actifs britanniques. Les sous-secteurs sensibles aux taux et dépendants du contexte macro, comme le résidentiel et le self-storage, ont été à la traîne, tandis que la résilience et la visibilité des revenus de certaines valeurs ont été de plus en plus valorisées au fil du trimestre. Le T1 2026 a été dominé par une forte détérioration du contexte macroéconomique et géopolitique mondial, tirée par l'escalade du conflit au Moyen-Orient et la fermeture effective du détroit d'Ormuz. Les prix de l'énergie sont restés élevés tout au long du trimestre, le pétrole s'échangeant durablement au-dessus de 100 USD/baril, ravivant les craintes de stagflation et forçant les banques centrales à remettre l'accent sur la vigilance inflationniste plutôt que sur le soutien à la croissance. Alors que l'Europe entrait dans l'année avec l'espoir d'un atterrissage en douceur sans heurts, le T1 s'est achevé avec une incertitude nettement plus élevée concernant la persistance de l'inflation, les trajectoires de politique monétaire et la durée des tensions géopolitiques. En Europe, les données macroéconomiques se sont affaiblies au fil du trimestre. Les PMI de la zone euro ont de plus en plus signalé des risques de stagflation, avec un ralentissement de la demande conjugué à une hausse des coûts des intrants. La BCE a fait évoluer sa communication, passant de « in a good place » à « well positioned » pour agir, et notre équipe macro attend désormais des hausses de taux dès avril si les prix de l'énergie restent élevés. Les données britanniques ont suivi une trajectoire similaire, les PMI pointant vers une activité plus faible mais des pressions accrues sur les coûts. La Banque d'Angleterre a adopté un ton plus prudent, les risques d'effets inflationnistes de second tour maintenant la politique monétaire fermement en pause malgré l'assouplissement des indicateurs de croissance. La géopolitique a été l'élément déterminant du T1. Contrairement à des épisodes précédents de bruit géopolitique, les marchés ont de plus en plus remis en question la possibilité qu'un tel choc puisse être rapidement résorbé, compte tenu du contrôle exercé par l'Iran sur un goulet d'étranglement énergétique mondial critique. En conséquence, les primes de risque ont augmenté sur l'ensemble des classes d'actifs, la volatilité des taux s'est accrue et la visibilité sur les trajectoires de politique monétaire s'est sensiblement dégradée. En matière de publications, mars a vu la publication des résultats des valeurs résidentielles allemandes ainsi que ceux de PHP après sa fusion avec Assura. TAG Immobilien a publié des résultats supérieurs aux attentes et a été récompensée en bourse le jour de la publication par rapport à l'EPRA, tandis que le manque à gagner de Vonovia a été le plus sévèrement sanctionné. Au cours de mars 2026, AMUNDI ACTIONS FONCIER a sous-performé son indice de référence FTSE EPRA Nareit Developed Europe de 23 points de base, avec une performance de -14,20% contre -13,97% pour le benchmark. Cette sous-performance relative s'explique principalement par un effet d'allocation sectorielle de -21 points de base et un effet de sélection de titres de -2 points de base. Le secteur Industriels a été le principal contributeur négatif, retranchant 32 points de base à la performance. Sur la période, le benchmark FTSE EPRA Nareit Developed Europe a donc affiché une performance de -13,97%. Les secteurs Résidentiel et Industriel ont été les plus faibles, avec des rendements respectifs de -20,60% et -18,23%. Au sein du secteur Industriel, le portefeuille a sous-performé de 32 points de base, en raison d'une allocation sectorielle négative de -30 points de base et d'une sélection de titres légèrement défavorable de -2 points de base. À l'inverse, dans le secteur Résidentiel, le portefeuille a surperformé de 3 points de base, la bonne sélection de titres (+6 points de base) ayant plus que compensé l'effet d'allocation sectorielle négatif (-3 points de base). Deux valeurs ont particulièrement influé sur la performance relative du portefeuille. MERLIN Properties SOCIMI, S.A., grand acteur ibérique de l'immobilier commercial et l'un des noms les plus exposés au développement de data centers, a été détenue sur toute la période avec une surpondération moyenne de 2,24%. Le titre a reculé de 7,26%, mais a néanmoins surperformé le benchmark global (-13,97%), contribuant ainsi positivement à hauteur de 15 points de base à la performance relative du portefeuille. MERLIN Properties SOCIMI, S.A. reste néanmoins confrontée à plusieurs défis en 2026. Selon ses orientations publiées le 27 février 2026, l'EPS et le DPS devraient rester stables par rapport à 2025, en raison de charges financières plus élevées. Le FFO devrait lui aussi rester stable, la croissance du chiffre d'affaires étant compensée par la hausse des coûts d'intérêt liée aux investissements en cours. L'investissement de 4,5 milliards d'euros prévu dans la phase III de son plan de data centers, financé à parts égales par dette et par capitaux propres, pourrait accroître l'effet de levier. Par ailleurs, les engagements de capex, estimés à 1 milliard d'euros en 2026 puis entre 1,3 et 1,5 milliard d'euros par an jusqu'en 2029, pourraient peser sur la trésorerie et la liquidité. Les taux d'occupation des bureaux et des centres commerciaux devraient, quant à eux, rester stables, ce qui limite les perspectives de croissance sur ces segments. Dans ce contexte, MERLIN a également lancé une augmentation de capital de 56,3 millions d'actions à 13,64 par action, afin de financer son expansion dans les data centers, avec un rendement brut sur coût visé de 14,7%. À l'inverse, CTP N.V., développeur européen d'immobilier industriel et logistique et opérateur hôtelier, a été maintenu hors benchmark avec une surpondération moyenne de 2,25% sur la période.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Le titre a reculé de 19,91%, contre -13,97% pour le benchmark global, ce qui a représenté une contribution négative de 14 points de base à la performance relative. CTP a par ailleurs fait face à un signal de marché défavorable le 30 mars 2026, lorsque Oddo a abaissé sa recommandation de outperform à neutral, tout en réduisant son objectif de cours à 17. Ce niveau implique encore un potentiel haussier d'environ 20% par rapport à l'objectif moyen FactSet de 21,67, mais traduit des attentes plus prudentes à court terme. En parallèle, le 31 mars 2026, CTP a annoncé la signature réussie d'une facilité de crédit syndiquée asiatique à deux tranches, pour un montant de 22,5 milliards JPY (soit environ 122,5 millions d'euros) et 180 millions de dollars. Les fonds seront destinés au financement de son pipeline de développement, jugé particulièrement rentable. L'ensemble de ces éléments dresse un tableau contrasté : d'un côté, la dégradation de la recommandation reflète les inquiétudes du marché ; de l'autre, la levée de dette confirme la capacité de CTP à mobiliser des financements significatifs pour soutenir sa croissance. En mars 2026, l'immobilier coté européen a subi une forte correction, sous l'effet combiné des tensions géopolitiques au Moyen-Orient et de la remontée des anticipations de taux. Ce choc a provoqué un sell-off marqué, effaçant les gains du début d'année et poussant le secteur en zone de survie. Les valorisations se sont nettement détériorées, avec des décotes sur la valeur nette d'actif proches de 37% en Europe continentale comme au Royaume-Uni. Les multiples de bénéfices ont également reculé, le P/E moyen européen tombant à 12,2x, sous ses moyennes historiques. La hausse des prix de l'énergie a ravivé les craintes d'inflation persistante et réduit les espoirs de baisse rapide des taux. Au Royaume-Uni, le marché est passé d'un scénario de baisse des taux à une hypothèse de nouvelles hausses de la BoE. La remontée des taux longs a immédiatement pesé sur les transactions et sur les valeurs immobilières. Les analystes ont adopté un ton beaucoup plus défensif, en privilégiant la préservation du capital et les bilans solides. Le secteur logistique reste le plus résilient, soutenu par la réindustrialisation, la défense et la rareté de l'offre. Les loyers logistiques devraient encore progresser en 2026, malgré un environnement macroéconomique volatil. Le résidentiel montre des signes de stabilisation, mais la pénurie d'offre reste très marquée, surtout en Allemagne. Les livraisons de logements neufs y demeurent insuffisantes face à une demande structurellement élevée. Le bureau reste le segment le plus fragile, avec une forte séparation entre actifs prime et actifs secondaires. Les actifs de qualité, bien situés et conformes aux critères ESG, captent désormais l'essentiel de la demande. L'Allemagne devrait connaître une reprise modeste de l'investissement immobilier en 2026. En France, les loyers tertiaires devraient rester stables en 2026 avant un possible rebond en 2027. L'Espagne et l'Italie conservent une meilleure dynamique, notamment dans l'hôtellerie et certains quartiers tertiaires. Les principaux risques restent une nouvelle escalade géopolitique, un choc énergétique supplémentaire et les tensions sur le crédit privé. Les soutiens potentiels incluent une baisse future des taux de la BCE et de grands programmes d'investissement publics. En résumé, le marché immobilier européen entre dans une phase de sélection stricte, où seuls les actifs défensifs, visibles et bien capitalisés ressortent comme attractifs."

Avril 2026

Le mois d'avril 2026 a été marqué par une volatilité significative sur les marchés européens, dans un environnement dominé par des tensions géopolitiques et une détérioration des fondamentaux économiques. L'annonce d'un cessez-le-feu temporaire entre les États-Unis et l'Iran a initialement soutenu les marchés, le STOXX 600 enregistrant sa plus forte hausse journalière depuis mars 2022. Cependant, cette dynamique s'est rapidement essoufflée, les marchés ayant interrompu une série de cinq semaines de progression alors que les pressions sur l'énergie se sont intensifiées. Les investisseurs ont revu à la baisse leurs anticipations de hausse des taux directeurs, espérant une normalisation des marchés énergétiques, ce qui a provoqué une chute de 12% des prix du pétrole et de 16% des prix du gaz naturel européen, avant que le Brent ne repasse au-dessus de 100 \$/baril en raison de la persistance des inquiétudes sur l'offre. Les secteurs cycliques, notamment les biens industriels et les services, ont surperformé, portés par l'anticipation d'une augmentation des dépenses militaires suite aux tensions entre Trump et l'OTAN. À l'inverse, le secteur Oil & Gas a connu une correction brutale. Les indicateurs macroéconomiques ont confirmé le ralentissement de l'activité : le PMI composite flash d'avril est tombé à 48,6, signalant une contraction pour la première fois en 16 mois, tandis que l'indice Ifo allemand a atteint son plus bas niveau depuis mai 2020 (84,4), avec une production industrielle en repli et des industries énergivores sous pression. Dans ce contexte, les marchés immobiliers cotés ont bénéficié de leur profil défensif et de la stabilisation des taux directeurs par la BCE (2,0%), ce qui a favorisé une rotation sectorielle vers les actifs tangibles et générateurs de revenus récurrents. Le secteur de l'immobilier coté européen a rebondi en avril, surperformant nettement le marché général. Ce mouvement s'explique par trois catalyseurs principaux : la confirmation de la stabilité des taux BCE, des publications trimestrielles supérieures aux attentes et l'attractivité des valorisations.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Les sociétés foncières ont affiché une croissance locative à périmètre constant comprise entre +2,3% et +4,6%, des taux d'occupation élevés et des guidances maintenues, illustrant la résilience opérationnelle du secteur. La logistique et l'industriel ont dominé la performance (+6,2%), portés par une demande locative record (CTP N.V. : +83% sur un an, 762 000 m² de baux signés au T1), la rareté de l'offre nouvelle et l'essor des data centres (SEGRO : 8% du portefeuille, yield-on-cost de 7,6%). Le résidentiel (+5,4%) a bénéficié de fondamentaux structurels solides, avec une croissance locative soutenue et des réformes réglementaires favorables en Scandinavie. Les centres commerciaux prime (URW +5,1%, Klépierre +4,9%) ont affiché des taux d'effort faibles et une réversion locative positive, tandis que les actifs secondaires restent sous pression. La performance géographique a été très différenciée : l'Europe centrale et orientale (+8,1%) s'est imposée comme la locomotive du mois, portée par le reshoring et la dynamique logistique de CTP. L'Espagne et le Portugal (+6,5%) ont profité d'un marché résidentiel sous-offert et d'un tourisme dynamique. La France (+4,1%) a été soutenue par la résilience des bureaux prime parisiens (Gecina : réversion locative de 18%), tandis que l'Allemagne (+2,9%) a été freinée par les taux longs et les enjeux de refinancement des foncières résidentielles (Vonovia). En avril 2026, le fonds Amundi Actions Foncier a surperformé son indice de référence FTSE EPRA Nareit Developed Europe de 55 points de base, avec un rendement total de 6,00% contre 5,45% pour le benchmark. Cette surperformance s'explique principalement par la qualité de la sélection de titres, qui a contribué à hauteur de 52 points de base, tandis que l'allocation sectorielle a ajouté 4 points de base. Le segment Diversified a été le principal moteur de la performance relative (+33 pb), alors que le secteur Industrial/Office Mixed a légèrement pénalisé (-8 pb). La gestion active du fonds s'est illustrée par un positionnement sur des sociétés à fort potentiel de croissance, notamment CTP N.V., maintenue en surpondération (2,08% de surpondération), qui a délivré un rendement de 11,67% et contribué à hauteur de 13 pb à la performance relative. CTP a publié des résultats record au T1 2026 : 762 000 m² de baux signés, croissance des revenus locatifs de +12%, taux d'occupation de 93%, et une trajectoire confirmée vers 1 Md€ de revenus locatifs d'ici 2027. La sélection de titres dans le segment résidentiel allemand (Vonovia, LEG Immobilien) a également été contributive, grâce à la résilience des fondamentaux et à une gestion financière prudente, malgré les défis liés au mur de refinancement. L'exposition limitée aux bureaux et aux centres commerciaux secondaires a permis d'éviter la sous-performance de ces segments, affectés par la hausse des taux de vacance et la pression sur les valorisations. Le rebond d'avril 2026 marque une inflexion positive pour le secteur, mais la question centrale demeure : s'agit-il d'un début de reprise durable ou d'un soulagement technique. Plusieurs arguments plaident en faveur d'une poursuite de la reprise : la stabilisation du cadre de taux BCE, des valorisations historiquement attractives (décotes sur ANR EPRA de 15 à 35%, P/E moyen <14x), des fondamentaux opérationnels solides (croissance locative LfL entre +2,3% et +4,6%, taux d'occupation élevés, guidances maintenues), et le retour des flux de capitaux institutionnels.

Mai 2026

"Les marchés actions européens ont traversé une période difficile, marquée par la guerre en cours entre les États-Unis et l'Iran et ses répercussions en chaîne sur les prix de l'énergie, l'inflation et la croissance. Le Stoxx 600 est resté environ 2% sous ses niveaux d'avant-guerre, bien que les marchés actions aient enregistré un rebond partiel depuis les points bas du début du conflit. Les résultats du T1 ont nettement dépassé les attentes, malgré une révision fortement à la baisse de la croissance du chiffre d'affaires à seulement 0,2%, suggérant une expansion des marges liée aux réductions de coûts plutôt qu'à une véritable dynamique du top line. Goldman Sachs n'anticipe qu'une croissance de 10% du BPA en 2026 et de 5% en 2027, invoquant une compression des marges et la hausse des coûts des intrants. Le secteur technologique a surperformé, progressant d'environ 10% depuis le début du conflit, soutenu par la conviction autour des dépenses d'investissement liées à l'IA, tandis que le commerce de détail, l'immobilier et la construction ont sous-performé en raison des coûts de l'énergie, de l'inflation et d'une demande des consommateurs atone. En France, le PIB du T1 s'est contracté de 0,1% et la confiance des consommateurs a atteint son plus bas niveau depuis mars 2023, tandis que les conseillers économiques allemands ont presque divisé par deux leur prévision de croissance du PIB 2026, à 0,5%. La communication de la BCE est devenue de plus en plus restrictive, Schnabel, Lane et Panetta renforçant tous les anticipations d'une hausse de 25 points de base le 11 juin, le marché intégrant une probabilité d'environ 80%. L'IPCH français a progressé à 2,8% et l'IPCH espagnol a bondi à 3,6%, son plus haut niveau depuis 2024. La menace du président Trump d'augmenter les droits de douane sur les automobiles européennes à 25% a ajouté une pression supplémentaire, tandis que l'OTAN a accéléré la fortification de l'île suédoise de Gotland face aux craintes d'une escalade russe. Au cours du mois de mai 2026, le portefeuille a surperformé le FTSE EPRA Nareit Developed Europe de 40 points de base, le portefeuille affichant une performance totale de 1,35%. La surperformance est principalement attribuable à la sélection de titres.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Parmi les contributions sectorielles, le segment Diversified a amélioré la performance relative de 21 points de base, alors que le secteur Industrial a pesé sur la performance à hauteur de -9 points de base. L'indice de référence FTSE EPRA Nareit Developed Europe a délivré une performance de 0.91% sur la période. Les secteurs Lodging/Resorts et Specialty ont affiché les meilleures performances, avec Lodging/Resorts en hausse de 9,21% et Specialty en progression de 5,66%. Ces deux secteurs n'ont eu qu'un impact significatif limité sur la performance du portefeuille. À l'inverse, Self Storage et Residential ont été les secteurs les plus faibles, Self Storage reculant de 5,52% et Residential s'inscrivant marginalement en baisse à -10 points de base. Au sein de Residential, le portefeuille a bénéficié d'une sélection de titres relative positive de 9 points de base et d'une allocation sectorielle neutre de 0,00%, pour une contribution nette de 10 points de base. En revanche, Self Storage a pesé sur la performance en raison d'une allocation sectorielle négative de -4 points de base et d'une sélection de titres relative défavorable de -5 points de base, aboutissant à un impact net de -9 points de base. Deux valeurs ce mois-ci ont eu un impact significatif sur la performance relative. PSP Swiss Property AG, foncière suisse spécialisée dans l'investissement et la gestion immobilière, est restée en portefeuille sur toute la période avec une sous-pondération moyenne de -1,63%. Le titre a enregistré une performance de -4,09% contre 1,09% pour l'indice, ce qui a généré une contribution relative positive de 9 points de base. PSP Swiss Property a publié un résultat net T1 2026 de CHF 54,2 millions, hors éléments exceptionnels, inférieur au consensus FactSet de CHF 74,6 millions. Le chiffre d'affaires trimestriel s'est établi à CHF 87,5 millions, légèrement en dessous du consensus de CHF 88,7 millions, tandis que l'EBITDA, hors éléments exceptionnels, a atteint CHF 74,4 millions, manquant l'estimation de CHF 80,4 millions. La cession de l'actif de Wallisellen, dont la clôture est attendue d'ici mi-2026, reste en négociation sans garantie d'aboutissement. Par ailleurs, les rendements de transaction des actifs prime à Genève et Zurich sont à ou sous 2%, ce qui témoigne d'une liquidité de marché contrainte. Cependant, PSP Swiss Property a confirmé ses objectifs 2026, visant un EBITDA de CHF 310 millions et un taux de vacance de fin d'année de 3,5%. Le BPA du T1 2026 est passé à CHF 1,18, contre CHF 1,09 un an plus tôt, reflétant une amélioration opérationnelle. Ensuite, Big Yellow Group PLC, foncière britannique spécialisée dans le self-storage, est restée en portefeuille sur toute la période avec une surpondération moyenne de 1,75%. Le titre a enregistré une performance de -7,30%, contre 1,09% pour l'indice, ce qui a pénalisé la performance relative de 15 points de base. Big Yellow Group a annoncé une baisse du bénéfice attribuable aux actionnaires pour l'exercice 2026, à £124,9 millions, contre £201,9 millions l'année précédente, ainsi qu'une diminution du BPA à £0,634 contre £1,028. En outre, la société a proposé un dividende final de £0,234 par action, légèrement inférieur aux £0,238 par action distribués l'année précédente. Malgré ces difficultés, Big Yellow Group a dépassé les estimations FactSet avec un chiffre d'affaires annuel de £209,1 millions contre £200,2 millions attendus. Par ailleurs, le résultat avant impôt annuel, hors éléments exceptionnels, s'est établi à £117,5 millions, en ligne avec les estimations FactSet de £117,4 millions. Ces résultats traduisent une performance contrastée, la croissance du chiffre d'affaires étant compensée par une détérioration des indicateurs de rentabilité, ce qui met en évidence des pressions potentielles sur les marges et les rendements dans un environnement de marché plus large tendu."

Juin 2026

"Le mois de juin 2026 a été marqué par la signature d'un mémorandum d'entente entre les Etats-Unis et l'Iran, qui a permis une réouverture partielle du détroit d'Ormuz. Cela a provoqué la plus forte baisse mensuelle des prix du pétrole depuis la crise covid. Ainsi, le baril de Brent est revenu vers 73 \$, c'est-à-dire à peu près les niveaux qui prévalaient avant le conflit. En juin, les indices d'inflation portant sur le mois de mai sont revenus à des niveaux qui n'avaient pas été observés depuis plusieurs années dans les pays développés. L'inflation totale a atteint 3,2% en zone euro et 4,2% aux Etats-Unis, essentiellement en raison des prix de l'énergie. Cela dit, la décrue des prix du pétrole au cours du mois de juin laissait entrevoir que l'inflation allait refluer sur les mois suivants. Aux Etats-Unis, les enquêtes ISM manufacturier et ISM services publiées en juin se sont légèrement améliorées. De même, en zone euro, le PMI composite a légèrement progressé (49,5). De la même façon, le PMI composite japonais a rebondi, à 52,5. Globalement, l'activité économique a donc largement tenu face aux prix élevés de l'énergie sur les derniers mois. La Chine continue en revanche de dénoter et la dégradation de la conjoncture s'est accentuée sur le mois. On observe un « grand écart » de plus en plus marqué entre les activités liées au cycle IA / tech, qui tirent la production industrielle, les profits et le commerce extérieur, et le reste de l'économie. Un autre événement marquant du mois de juin a été la première conférence de presse de Kevin Warsh en tant que président de la Fed. Celui-ci a commencé à mettre en place un changement radical de communication, notamment en réduisant de façon drastique la taille du communiqué du FOMC et en donnant peu d'indications sur ses intentions. La fourchette cible de Fed funds a été laissée inchangée à 3,50/3,75%."

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

En zone euro, la BCE a relevé ses taux directeurs de 25bps, le taux de dépôt étant porté à 2,25%, et Christine Lagarde a évoqué un « signal » envoyé sur la détermination de l'institution à préserver la stabilité des prix. Au Japon, la BoJ a également relevé son principal taux directeur de 25 bps à 1% et son durcissement de ton laisse entrevoir une autre hausse cette année. En juin, les marchés actions ont évolué en ordre dispersé. Le S&P 500 a fini le mois en baisse de 1,1%, avec une sous-performance nette du secteur technologique, alors que l'Eurostoxx 600 a progressé de 2,5%, profitant de la baisse des cours du pétrole. La progression du Nikkei a été plus importante (+5,6% sur le mois), probablement grâce à la dépréciation du yen, qui a atteint son plus bas niveau face au dollar depuis 40 ans. Le MSCI Emerging a perdu 1,7% sur le mois. Les rendements obligataires ont d'abord monté en début de mois avant de baisser à partir de la signature du mémorandum d'entente. In fine, le taux 10 ans américain a fini le mois à peu près inchangé, à 4,43%, alors que le taux 10 ans allemand a baissé de quelques points de base, à 2,86%. Au Japon, les taux longs ont légèrement augmenté, le taux 10 ans finissant le mois à 2,65%. En Europe, les spreads de crédit sont restés à peu près inchangés sur le mois, en restant en dessous des niveaux qui prévalaient avant la guerre en Iran. Le cours de l'or termine le mois en légère baisse. Au cours de juin 2026, le portefeuille a surperformé le FTSE EPRA Nareit Developed Europe en délivrant un rendement total de 1,61% contre 86 points de base pour l'indice de référence, soit un effet total de 75 points de base. La surperformance a été principalement portée par l'allocation sectorielle, qui a expliqué 70 points de base, tandis que la sélection de titres a ajouté 5 points de base. Parmi les contributions sectorielles, le segment Diversified a apporté 47 points de base à la performance relative, alors que la catégorie Unassigned a pesé à hauteur de -29 points de base. L'indice FTSE EPRA Nareit Developed Europe a affiché un rendement de 86 points de base sur la période. Le secteur Industrial a mené la performance avec un rendement de 9,16%, suivi par Self Storage à 2,75%. Au sein d'Industrials, le portefeuille a bénéficié d'une contribution positive de l'allocation sectorielle de 51 points de base, partiellement compensée par une sélection de titres négative de -48 points de base, aboutissant à une contribution globale modeste de 3 points de base. Dans Self Storage, l'allocation sectorielle et la sélection de titres ont toutes deux été positives, contribuant respectivement à hauteur de 2 points de base et 14 points de base, pour un effet total de 15 points de base. À l'inverse, le secteur Specialty a affiché le rendement le plus faible de l'indice de référence à -11,20%, suivi par Lodging/Resorts à -6,15%. Specialty et Lodging/Resorts n'ont pas eu d'impact significatif sur la performance du portefeuille. Tritax Big Box REIT PLC, un REIT britannique spécialisé dans le développement d'immobilier logistique, a été détenu sur l'ensemble de la période avec une surpondération moyenne de 2,35%. Le titre a enregistré un rendement de 7,64%, surperformant nettement le rendement global de l'indice de référence de 86 points de base, et a ainsi contribué à hauteur de 14 points de base à la performance relative du portefeuille. Tritax Big Box REIT a conclu le 17 juin 2026 un accord de gestion du développement avec Tritax Management LLP afin de livrer un data center de 125 MW à Chelmsford, dans l'Essex, visant un rendement sur coût de 10 à 11%. Toutefois, l'accord prévoit des honoraires conditionnels de gestion du développement pouvant atteindre 5% du coût de développement ainsi qu'un partage des profits de 17,5%, tous deux conditionnés à l'obtention du permis de construire et à l'achèvement du projet. Plus tôt en juin, la société a obtenu l'approbation du Secretary of State britannique pour son data center Manor Farm, à Heathrow, intégrant un système de stockage d'énergie par batterie. Par ailleurs, Tritax a finalisé la vente de six actifs logistiques à EQT Real Estate pour 199 millions de livres sterling, en ligne avec les valeurs comptables, générant 12 millions de livres sterling de loyers annuels. Le 25 juin 2026, Deutsche Numis a relevé sa recommandation sur Tritax à "buy" avec un objectif de cours de 190 pence, reflétant un potentiel haussier de 17%. Big Yellow Group PLC, un trust d'investissement immobilier britannique spécialisé dans le self-storage, a été détenu sur l'ensemble de la période de reporting avec une surpondération moyenne de 1,72%. Le titre a enregistré un rendement de 8,17%, surperformant nettement le rendement global de l'indice de référence de 86 points de base, et a ainsi contribué à hauteur de 13 points de base à la performance relative du portefeuille. Big Yellow Group a annoncé la vente de son site Harrow Industrial Estate à Londres pour 38,4 millions de livres sterling, dont 2 millions sont conservés sous réserve de certaines conditions spécifiques. Le produit de cession financera le développement de 11 nouveaux magasins et d'un magasin de remplacement, qui devraient générer 35 millions de livres sterling de résultat opérationnel net une fois achevés, soit un rendement locatif de 16,5% sur un coût total de développement de 212 millions de livres sterling. La société a confirmé que ces projets seront réalisés dans le cadre des dispositifs de financement existants, garantissant un ratio dette nette / EBITDA prévisionnel de 3,5x à 4x à court et moyen terme, en ligne avec l'objectif de long terme du conseil d'administration, fixé à un niveau maximal de 3,5x. Si la cession soutient les initiatives de croissance, la rétention de 2 millions de livres sterling introduit un certain degré d'incertitude, conditionné au respect des critères définis."

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Juillet 2026

"Le portefeuille a sous-performé le FTSE EPRA Nareit Developed Europe en juillet 2026, avec un rendement total de 2,78% contre 2,89% pour l'indice de référence, soit un effet total de -10 points de base. L'allocation sectorielle a pesé à hauteur de -7 points de base et la sélection de titres a encore réduit la performance relative de -3 points de base. Le secteur Diversifié a contribué positivement à hauteur de 37 points de base, tandis que le secteur Non attribué a pesé de -20 points de base. Résumé du marché Les marchés actions européens ont fait preuve de résilience en juillet, le Stoxx 600 enregistrant un quatrième mois consécutif de hausse et atteignant un nouveau record, malgré une volatilité importante. Le principal moteur macroéconomique a été la reprise des tensions entre les États-Unis et l'Iran et les perturbations autour du détroit d'Ormuz, qui ont brièvement propulsé le Brent vers 100 \$/baril et entraîné la plus forte hausse mensuelle des prix du gaz en Europe depuis mars, maintenant les coûts énergétiques comme un risque pour l'inflation et la croissance. Malgré ce choc énergétique, le PIB de la zone euro au T2 a surpris positivement à 0,4% trimestriel contre 0,2% attendu. L'Allemagne, la France et l'Italie ont chacune progressé de 0,2%, tandis que l'Espagne a surperformé à 0,7%, soutenue par les investissements liés à l'IA et les dépenses publiques. Les résultats du T2 du Stoxx 600 ont affiché une croissance de 20,8% en glissement annuel, avec 56,8% des entreprises dépassant les attentes de BPA, au-dessus de la moyenne historique de 54%. Les révisions de bénéfices se sont élargies, environ 80% des secteurs d'Europe continentale étant en révision nette à la hausse. Le thème de l'IA a montré une divergence nette : les bénéficiaires des infrastructures ont relevé leurs prévisions grâce à la demande de centres de données, renforcée par l'appel d'offres européen de 30 milliards d'euros pour des « gigafactories IA », tandis que les valeurs d'équipements pour semi-conducteurs ont souffert de rapports indiquant que la Chine développe des outils de lithographie domestiques. Au Royaume-Uni, des évolutions politiques ont accentué la volatilité, avec la nomination surprise de John Healey comme chancelier entraînant une forte hausse des rendements des Gilts longs avant le budget d'automne d'octobre. Les tensions commerciales transatlantiques ont également accru l'incertitude, les États-Unis imposant de nouveaux droits de douane à 60 partenaires commerciaux pour des motifs liés au travail forcé, tandis que le rétablissement de l'éligibilité électorale de Marine Le Pen pour 2027 a élargi les spreads français par rapport à la dette allemande. Le portefeuille a sous-performé l'indice de -24 points de base pour la semaine se terminant le 3 juillet, surperformé de 4 points de base pour celle du 10 juillet, sous-performé de -10 points de base pour celle du 17 juillet, surperformé de 60 points de base pour celle du 24 juillet, puis sous-performé de -42 points de base pour celle du 31 juillet. La sous-performance initiale (semaine du 3 juillet) provient principalement d'un effet d'allocation sectorielle de -26 points de base, partiellement compensé par une sélection de titres positive de 2 points de base. Pour la semaine du 10 juillet, la sélection de titres positive (+5 pb) a compensé un léger effet négatif d'allocation (-1 pb). La semaine du 17 juillet a vu un impact négatif continu de l'allocation sectorielle (-8 pb) et une sélection de titres légèrement négative (-2 pb). Un retournement marqué s'est produit la semaine du 24 juillet, avec une contribution de 49 points de base de l'allocation sectorielle et de 11 points de base de la sélection de titres. Toutefois, la semaine du 31 juillet a connu une nouvelle sous-performance, avec -22 points de base liés à l'allocation et -19 points de base à la sélection. Sur la période, le secteur Diversifié a été le principal contributeur positif (+34 pb la semaine du 24 juillet), tandis que le secteur Industriel a le plus pesé, notamment avec -17 pb la semaine du 31 juillet. L'indice FTSE EPRA Nareit Developed Europe a généré un rendement de 2,89%. Le secteur Industriel a dominé avec +7,10%, suivi de Industriel/Bureaux mixtes à +6,60%. Dans ces secteurs, le portefeuille a bénéficié d'une allocation positive à l'Industriel (+26 pb), mais la sélection de titres a pesé (-14 pb), pour une contribution nette de +12 pb. À l'inverse, l'exposition au secteur Industriel/Bureaux mixtes a pesé de -17 pb, entièrement due à l'allocation sectorielle, la sélection étant neutre. Le secteur Résidentiel a enregistré la plus faible performance (-99 pb). Les secteurs Industriel/Bureaux mixtes et Résidentiel n'ont pas eu d'impact significatif global sur la performance du portefeuille. Au niveau des valeurs, signalons la contribution d'Argan, développeur et bailleur d'entrepôts logistiques premium, qui a été détenu sur toute la période avec une surpondération moyenne de 1,07%. Le titre a généré un rendement de 25,50%, largement supérieur à celui de l'indice (2,89%), contribuant ainsi à hauteur de 23 points de base à la performance relative du portefeuille. Argan a livré deux plateformes logistiques en Normandie à Ferrero avec des baux fermes de 10 ans. La première, de 34 000 m², intègre une centrale photovoltaïque en toiture de 660 kWc et un système de stockage batterie de 200 kWh. La seconde, de 20 000 m², comprend des installations frigorifiques et une centrale photovoltaïque de 790 kWc. La fusion avec Warehouses De Pauw, structurée en échange d'actions (trois actions WDP pour une action Argan), inclut un dividende exceptionnel de 11 par action, soit une prime de 21% sur le dernier cours et de 28% sur la VWAP à un mois. L'entité combinée devrait générer une hausse du BPA EPRA de 3% d'ici 2028, soutenue par 10 millions d'euros de synergies de coûts, bien que 250 millions d'euros de cessions prévues puissent affecter la base d'actifs et les revenus d'Argan."

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI ACTIONS FONCIER et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI ACTIONS FONCIER - I (C) en devise EUR : 7,28%
- Part AMUNDI ACTIONS FONCIER - P (C) en devise EUR : 6,73%
- Part AMUNDI ACTIONS FONCIER - P (D) en devise EUR : 6,74%
- Part AMUNDI ACTIONS FONCIER - R (C) en devise EUR : 7,72%
- Part AMUNDI ACTIONS FONCIER - Z (C) en devise EUR : 7,66%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	3 430 940,11	4 894 577,11
VONOVIA SE	4 194 397,89	1 488 284,12
SEGRO PLC	1 558 379,56	2 052 173,95
BIG YELLOW GROUP PLC	1 799 663,92	1 096 839,48
CASTELLUM AB		2 853 685,23
PSP SWISS PROPERTY AG-REG		2 693 213,87
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	1 426 136,56	1 189 947,92
VGP	2 560 457,46	24 964,00
TAG IMMOBILIEN AG		2 452 411,63
TRITAX BIG BOX REIT PLC	1 203 011,07	888 898,77

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	31/07/2026
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER I-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-D Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER R-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,17 0,16
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER Z-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 6 549 073,12**

- o Change à terme : 6 549 073,12
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 7,11%.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de veto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères Investissement Responsable dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes Investissement Responsable d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 31 janvier 2025, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2024 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2025.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2025, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (2 011 bénéficiaires¹) s'est élevé à 230 158 437 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 157 827 743 euros, soit 69% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 72 330 694 euros, soit 31% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 26 887 485 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (48 bénéficiaires), 17 442 974 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2025

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans,
- Performance en fonction du risque basée sur Ratio d'Information / Ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Investissement Responsable :
 - Respecter la politique « beat the benchmark » de l'Investissement Responsable,
 - Délivrer de l'alpha tout en respectant les objectifs Investissement Responsable des fonds (basés sur le rating d'Amundi),
 - Dans le contexte des nouvelles politiques d'exclusion, désinvestir selon le calendrier, lorsqu'il y a lieu,
 - Contribuer au développement de l'offre Net Zéro

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante Investissement Responsable dans les actions commerciales
- Investissement Responsable :
 - Respect de la politique Investissement Responsable,
 - Intégration de l'Investissement Responsable dans les processus d'investissement,
 - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
 - Aptitude à concilier la combinaison rendement et Investissement Responsable (rendement / risque ajusté de l'Investissement Responsable),
 - Intégration de la composante Investissement Responsable dans l'engagement des clients.

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment pour les produits Investissement Responsable
- Revenus
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Investissement Responsable :
 - Nombre d'actions commerciales par an, et capacité à présenter l'offre Investissement Responsable, notamment en matière de prospection,
 - Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net Zéro

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation / développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Investissement Responsable :
 - Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques, l'expertise et les solutions Investissement Responsable d'Amundi,
 - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
 - Accompagnement des clients dans le nouveau contexte SFDR.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 17 000 entreprises dans le monde², selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité³. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour les produits passifs, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG⁴ :

– Pour les produits passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi.

– Pour les produits passifs non ESG : Le devoir et l'obligation réglementaire en matière de gestion passive consistent à répliquer le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille doit respecter l'objectif contractuel de délivrer une exposition passive conforme à l'indice répliqué. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent donc pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation. Toutefois, pour les titres exclus de l'univers d'investissement actif d'Amundi, en raison de l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion, mais qui peuvent être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé son processus d'engagement et ses actions de vote qui peuvent conduire à un vote contre la décharge du conseil d'administration ou de la direction, ou contre la réélection du président et de certains administrateurs.

Pour les fonds à formule, l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion diffère également selon leur qualification ESG ou non ESG :

Les fonds à formule ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi.

Les fonds à formule non ESG n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles réglementaires⁵.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions⁶,
- armes chimiques et biologiques⁷,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁸.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- armes à uranium appauvri,
- charbon thermique⁹,
- pétrole, gaz et combustibles consommables¹⁰
- tabac

² Sources Amundi Décembre 2025

³ Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

⁴ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 35 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

⁵ Veuillez-vous référer au champ d'application de la politique d'exclusion présentée annexe 9.1.

⁶ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

⁷ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁸ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

⁹ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

¹⁰ Tels que définis par la classification GICS® (Global Industry Classification Standard)

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les entreprises minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique avec un statut autorisé et qui sont en phase de construction.
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, avec une trajectoire de transition insuffisante¹¹.

- Pétrole, gaz et combustibles consommables

Une exclusion peut être appliquée si la due diligence effectuée conclut que l'émetteur dépasse significativement la trajectoire d'intensité carbone opérationnelle, sans mesure corrective crédible.

Plus précisément, cela s'applique aux :

Entreprises dont l'intensité carbone opérationnelle est incompatible avec la trajectoire de réduction moyenne globale fixée par le scénario NZE de l'AIE, soit une réduction de 50% d'ici 2030, à la date d'application (sur la base d'une réduction linéaire moyenne).

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non-conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut les entreprises dont l'activité liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% de leur chiffre d'affaires. Cela concerne les sables bitumineux, les schistes bitumineux (gisements riches en kérogène), le pétrole de schiste, le gaz de schiste, les gisements de charbon et le méthane de houille.

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

¹¹ Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

- Armes à uranium appauvri

Les armes à uranium appauvri sont considérées comme provoquant la libération de particules chimiquement toxiques et radioactives, représentant un danger à long terme pour l'environnement et la santé humaine.

En conséquence, Amundi exclut les émetteurs réalisant un chiffre d'affaires significatif, défini comme supérieur à 5% de leur chiffre d'affaires total, provenant de la production ou de la vente d'armes à uranium appauvri. Cette politique est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion.

- Armement nucléaire

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut les émetteurs qui remplissent au moins une des conditions suivantes :

- Emetteurs impliqués dans la production, la vente ou au stockage d'armes nucléaires des états n'ayant pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou des états signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mais qui ne sont pas membres de l'OTAN ;
- Emetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires ;
- Emetteurs qui réalisent plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou la vente d'armes nucléaires, à l'exception des revenus provenant de composants à double usage ainsi que des plateformes de lancement.

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-D

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 067 917,39	EUR	2,11	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	1 796 733,05	EUR	3,55	EUR
Total	2 864 650,44	EUR	5,66	EUR

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

AMUNDI ACTIONS FONCIER

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Amundi Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2026

Aux porteurs de parts du FCP AMUNDI ACTIONS FONCIER,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AMUNDI ACTIONS FONCIER constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 août 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 octobre 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Nicolas SAINSART

Nicolas SAINSART

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Bilan Actif au 31/07/2026 en EUR	31/07/2026	31/07/2025
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	91 895 171,05	94 642 245,63
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	91 895 171,05	94 642 245,63
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	554,11	1 459 973,87
OPCVM	554,11	1 459 973,87
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)		95 618,20
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	91 895 725,16	96 197 837,70
Créances et comptes d'ajustement actifs	3 507,22	245 758,58
Comptes financiers	127 412,19	334 391,27
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	130 919,41	580 149,85
Total de l'actif I+II	92 026 644,57	96 777 987,55

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Bilan Passif au 31/07/2026 en EUR	31/07/2026	31/07/2025
Capitaux propres :		
Capital	86 021 126,79	98 231 049,96
Report à nouveau sur revenu net	2 535,93	2 920,86
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	5 770 649,77	-1 880 114,09
Capitaux propres I	91 794 312,49	96 353 856,73
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	91 794 312,49	96 353 856,73
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)	77 384,76	95 618,26
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	77 384,76	95 618,26
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	154 947,32	328 512,56
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	154 947,32	328 512,56
Total Passifs : I+II+III+IV	92 026 644,57	96 777 987,55

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Compte de résultat au 31/07/2026 en EUR	31/07/2026	31/07/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	2 763 826,56	2 861 621,89
Produits sur obligations		
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	3 017,76	17 598,09
Sous-total produits sur opérations financières	2 766 844,32	2 879 219,98
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-1 553,40	-248,64
Sous-total charges sur opérations financières	-1 553,40	-248,64
Total revenus financiers nets (A)	2 765 290,92	2 878 971,34
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 408 312,15	-1 566 694,07
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 408 312,15	-1 566 694,07
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	1 356 978,77	1 312 277,27
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-71 545,23	-44 110,60
Sous-total revenus nets I = (C+D)	1 285 433,54	1 268 166,67
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	2 228 162,54	-3 082 282,94
Frais de transactions externes et frais de cession	-24 815,55	-217 415,73
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	2 203 346,99	-3 299 698,67
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-35 230,17	127 101,70
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	2 168 116,82	-3 172 596,97

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Compte de résultat au 31/07/2026 en EUR	31/07/2026	31/07/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	2 316 529,95	-135 537,41
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-13 216,44	6 835,67
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	2 303 313,51	-128 701,74
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	13 785,90	153 017,95
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	2 317 099,41	24 316,21
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	5 770 649,77	-1 880 114,09

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexes aux comptes annuels

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le FCP recherche un bon équilibre entre plus-value et rendement en investissant dans des sociétés de croissance exerçant leur activité dans les domaines fonciers, immobiliers et dans les secteurs qui s'y rattachent.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	29/07/2022	31/07/2023	31/07/2024	31/07/2025	31/07/2026
Actif net Global en EUR	184 971 945,26	171 401 273,57	107 242 600,31	96 353 856,73	91 794 312,49
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER I-C en EUR					
Actif net	110 041,47	88 647,50	100 761,10	99 389,08	106 613,39
Nombre de titres	1 000,000	1 000,000	1 000,000	1 000,000	1 000,000
Valeur liquidative unitaire	110,04	88,64	100,76	99,38	106,61
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	6,82	-6,78	-10,07	-3,26	2,51
Capitalisation unitaire sur revenu	1,79	1,06	1,73	1,80	1,99
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-C en EUR					
Actif net	23 657 048,46	17 997 912,99	18 704 369,87	17 456 326,31	15 410 828,13
Nombre de titres	91 458,566	86 727,261	79 692,488	75 780,123	62 679,700
Valeur liquidative unitaire	258,66	207,52	234,70	230,35	245,86
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	16,08	-15,92	-23,56	-7,58	5,80
Capitalisation unitaire sur revenu	3,03	1,65	2,95	3,02	3,43
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-D en EUR					
Actif net	115 413 758,28	85 575 258,67	88 304 961,34	78 687 807,72	76 182 043,55
Nombre de titres	693 650,605	650 893,289	598 195,957	550 466,642	506 121,985
Valeur liquidative unitaire	166,38	131,47	147,61	142,94	150,52
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes					3,55
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	23,92	13,72			
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			-1,18	-4,70	
Distribution unitaire sur revenu	2,00	1,06	1,86	1,88	2,11
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,320	0,345	0,361	0,253	(1)

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

	29/07/2022	31/07/2023	31/07/2024	31/07/2025	31/07/2026
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER PERI-C en EUR					
Actif net	45 599 637,99	67 586 607,67	43 802,36	22 251,86	
Nombre de titres	473 128,333	874 078,410	500,891	259,261	
Valeur liquidative unitaire	96,37	77,32	87,44	85,82	
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	5,99	-5,93	-8,77	-2,82	
Capitalisation unitaire sur revenu	1,15	0,80	1,09	1,12	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER R-C en EUR					
Actif net				101,49	109,32
Nombre de titres				1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire				101,49	109,32
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes				-2,78	2,63
Capitalisation unitaire sur revenu				1,80	2,30
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER Z-C en EUR					
Actif net	95 910,04	77 608,90	88 705,64	87 980,27	94 718,10
Nombre de titres	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	95 910,04	77 608,90	88 705,64	87 980,27	94 718,10
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	5 930,34	-5 916,37	-8 833,40	-2 884,22	2 235,93
Capitalisation unitaire sur revenu	2 056,66	1 277,86	1 974,34	2 072,83	2 087,73
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER Z-D en EUR					
Actif net	95 549,02	75 237,84			
Nombre de titres	1,000	1,000			
Valeur liquidative unitaire	95 549,02	75 237,84			
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	14 624,32	8 778,22			
Distribution unitaire sur revenu	2 049,36	1 260,69			
Crédit d'impôt unitaire (1)					

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins-values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Par voie de conséquence, le taux forfaitaire mentionné ci-dessous peut être prélevé lorsque les frais réels sont inférieurs à celui-ci ; à l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

Les frais de transaction correspondent aux frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc ...) prélevés sur l'OPC à l'occasion des opérations effectuées.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

	Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
P1	Frais de gestion financière	Actif net	Part P - D : 1,43% TTC maximum l'an Part P - C : 1,43% TTC maximum l'an Part I - C : 0,95% TTC maximum l'an Part Z - C : 1,00% TTC maximum l'an Part Z - D : 1,00% TTC maximum l'an Part R - C : 1,43% TTC maximum l'an
P2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Part P - D : 0,12% TTC l'an Part P - C : 0,12% TTC l'an Part I - C : 0,10% TTC l'an Part Z - C : 0,10% TTC l'an Part Z - D : 0,10% TTC l'an Part R - C : 0,12% TTC l'an
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
P4	Commission de mouvement	Néant	Néant
P5	Commission de surperformance	Actif net	Part P - D : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Part P - C : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Part I - C : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Part Z - C : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Part Z - D : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Part R - C : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »

Peuvent s'ajouter aux frais facturés à l'OPC et affichés ci-dessus, les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

Liste des frais de fonctionnement et autres services

- Frais et coûts d'enregistrement et de référencement
- Frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings réglementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ...)
- Frais et coûts des données
- Frais de commissariat aux comptes
- Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC
- Frais et coûts liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales ...)
- Frais et coûts opérationnels
- Frais et coûts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée.

Commission de surperformance

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la «Comparaison») entre :

- l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- l'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence suivant (EPRA Europe Real Estate).

Ainsi, à compter du 02 août 2021, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximums, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de Juillet. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 02 août 2021 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- en cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire ;
- en cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représente 20,00% maximum de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- cet écart est positif
- la performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de l'action par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fait l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance est nulle et fait l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigibles à date d'anniversaire et sont payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER Z-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER R-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER I-C	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/07/2026	31/07/2025
Capitaux propres début d'exercice	96 353 856,73	107 242 600,31
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 775 074,83	3 797 502,47
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-11 198 551,47	-11 484 393,33
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 356 978,77	1 312 277,27
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 203 346,99	-3 299 698,67
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	2 303 313,51	-128 701,74
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-999 706,87	-1 085 729,58
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	91 794 312,49	96 353 856,73

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER I-C		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 000,000	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	2 545,405	595 374,53
Parts rachetées durant l'exercice	-15 645,828	-3 648 316,37
Solde net des souscriptions/rachats	-13 100,423	-3 052 941,84
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	62 679,700	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-D		
Parts souscrites durant l'exercice	7 935,533	1 135 244,45
Parts rachetées durant l'exercice	-52 280,190	-7 484 645,73
Solde net des souscriptions/rachats	-44 344,657	-6 349 401,28
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	506 121,985	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER PERI-C		
Parts souscrites durant l'exercice	515,617	44 455,85
Parts rachetées durant l'exercice	-774,878	-65 589,37
Solde net des souscriptions/rachats	-259,261	-21 133,52
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice		
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER R-C		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER Z-C		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER I-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER PERI-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER R-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER Z-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
AMUNDI ACTIONS FONCIER I-C FR0012929446	Capitalisation	Capitalisation	EUR	106 613,39	1 000,000	106,61
AMUNDI ACTIONS FONCIER P-C FR0010716332	Capitalisation	Capitalisation	EUR	15 410 828,13	62 679,700	245,86
AMUNDI ACTIONS FONCIER P-D FR0000972655	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	76 182 043,55	506 121,985	150,52
AMUNDI ACTIONS FONCIER R-C FR001400T6X1	Capitalisation	Capitalisation	EUR	109,32	1,000	109,32
AMUNDI ACTIONS FONCIER Z-C FR0013252814	Capitalisation	Capitalisation	EUR	94 718,10	1,000	94 718,10

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 ROYAUME-UNI +/-	Pays 2 FRANCE +/-	Pays 3 BELGIQUE +/-	Pays 4 ALLEMAGNE +/-	Pays 5 SUEDE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	91 895,17	28 519,19	19 685,93	11 996,89	10 344,57	5 937,34
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	91 895,17					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	127,41				127,41
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					127,41

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	127,41						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	127,41						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 GBP +/-	Devise 2 CHF +/-	Devise 3 SEK +/-	Devise 4 NOK +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	28 519,19	5 216,79	5 937,33		
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	50,46	1,07	2,74	0,93	0,97
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir		3 915,32	2 633,76		
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	28 569,65	9 133,18	8 573,83	0,93	0,97

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE		20,49
BNP PARIBAS FRANCE		56,89
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/07/2026
Créances		
	Coupons et dividendes en espèces	3 507,22
Total des créances		3 507,22
Dettes		
	Frais de gestion fixe	128 769,55
	Frais de gestion variable	0,17
	Autres dettes	26 177,60
Total des dettes		154 947,32
Total des créances et des dettes		-151 440,10

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/07/2026
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER I-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 033,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,03
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	250 617,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,53
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 155 896,88
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,53
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER PERI-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	168,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,55
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

	31/07/2026
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER R-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,50
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,49
Frais de gestion variables provisionnés	0,17
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,17
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER Z-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	595,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,67
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/07/2026
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/07/2026
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/07/2026
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			554,11
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	554,11
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			554,11

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/07/2026	31/07/2025
Revenus nets	1 285 433,54	1 268 166,67
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	1 285 433,54	1 268 166,67
Report à nouveau	2 535,93	2 920,86
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 287 969,47	1 271 087,53

Part AMUNDI ACTIONS FONCIER I-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/07/2026	31/07/2025
Revenus nets	1 990,57	1 800,28
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 990,57	1 800,28
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 990,57	1 800,28
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	1 990,57	1 800,28
Total	1 990,57	1 800,28
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/07/2026	31/07/2025
Revenus nets	215 570,80	229 284,90
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	215 570,80	229 284,90
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	215 570,80	229 284,90
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	215 570,80	229 284,90
Total	215 570,80	229 284,90
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/07/2026	31/07/2025
Revenus nets	1 065 782,14	1 034 714,57
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 065 782,14	1 034 714,57
Report à nouveau	2 535,93	2 920,86
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 068 318,07	1 037 635,43
Affectation :		
Distribution	1 067 917,39	1 034 877,29
Report à nouveau du revenu de l'exercice	400,68	2 758,14
Capitalisation		
Total	1 068 318,07	1 037 635,43
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	506 121,985	550 466,642
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2,11	1,88
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	218 304,75	135 263,69

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Part AMUNDI ACTIONS FONCIER PERI-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/07/2026	31/07/2025
Revenus nets		292,29
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)		292,29
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net		292,29
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation		292,29
Total		292,29
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part AMUNDI ACTIONS FONCIER R-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/07/2026	31/07/2025
Revenus nets	2,30	1,80
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2,30	1,80
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	2,30	1,80
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	2,30	1,80
Total	2,30	1,80
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Part AMUNDI ACTIONS FONCIER Z-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/07/2026	31/07/2025
Revenus nets	2 087,73	2 072,83
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 087,73	2 072,83
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 087,73	2 072,83
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	2 087,73	2 072,83
Total	2 087,73	2 072,83
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/07/2026	31/07/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 168 116,82	-3 172 596,97
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	2 168 116,82	-3 172 596,97
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 168 116,82	-3 172 596,97

Part AMUNDI ACTIONS FONCIER I-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/07/2026	31/07/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 517,36	-3 266,22
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 517,36	-3 266,22
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 517,36	-3 266,22
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	2 517,36	-3 266,22
Total	2 517,36	-3 266,22
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/07/2026	31/07/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	364 097,99	-574 950,46
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	364 097,99	-574 950,46
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	364 097,99	-574 950,46
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	364 097,99	-574 950,46
Total	364 097,99	-574 950,46
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/07/2026	31/07/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 799 262,91	-2 590 760,30
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 799 262,91	-2 590 760,30
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 799 262,91	-2 590 760,30
Affectation :		
Distribution	1 796 733,05	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	2 529,86	
Capitalisation		-2 590 760,30
Total	1 799 262,91	-2 590 760,30
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	506 121,985	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3,55	

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Part AMUNDI ACTIONS FONCIER PERI-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/07/2026	31/07/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice		-732,99
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)		-732,99
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées		-732,99
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation		-732,99
Total		-732,99
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part AMUNDI ACTIONS FONCIER R-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/07/2026	31/07/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2,63	-2,78
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2,63	-2,78
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2,63	-2,78
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	2,63	-2,78
Total	2,63	-2,78
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Part AMUNDI ACTIONS FONCIER Z-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/07/2026	31/07/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 235,93	-2 884,22
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 235,93	-2 884,22
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 235,93	-2 884,22
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	2 235,93	-2 884,22
Total	2 235,93	-2 884,22
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			91 895 171,05	100,11
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			91 895 171,05	100,11
Banques commerciales			2 205 878,40	2,40
VGP	EUR	26 136	2 205 878,40	2,40
FPI Bureautiques			3 106 501,09	3,38
DERWENT LONDON PLC	GBP	22 734	559 475,24	0,61
GECINA SA	EUR	33 983	2 547 025,85	2,77
FPI de détail			10 538 552,76	11,48
CARMILA	EUR	139 482	2 357 245,80	2,57
EUROCOMMERCIAL PROPERTIES NV	EUR	56 659	1 586 452,00	1,73
HAMMERSON PLC	GBP	460 887	2 059 288,08	2,24
KLEPIERRE	EUR	54 527	2 145 092,18	2,34
MERCIALYS	EUR	30 963	371 556,00	0,40
SHAFTESBURY CAPITAL PLC	GBP	1 200 330	2 018 918,70	2,20
FPI Industrielles			12 676 939,83	13,81
LONDONMETRIC PROPERTY PLC	GBP	1 019 155	2 338 829,30	2,55
MONTEA NV	EUR	16 332	1 110 576,00	1,21
SEGRO PLC	GBP	553 133	6 243 328,21	6,80
WAREHOUSES DE PAUW SCA	EUR	133 701	2 984 206,32	3,25
FPI résidentielles			2 048 854,08	2,23
IRISH RESIDENTIAL PROPERTIES	EUR	567 474	615 141,82	0,67
UNITE GROUP PLC/THE	GBP	227 835	1 433 712,26	1,56
FPI Soins de Santé			4 765 338,50	5,19
AEDIFICA	EUR	67 834	4 765 338,50	5,19
FPI spécialisé			2 641 800,84	2,88
BIG YELLOW GROUP PLC	GBP	254 491	2 641 800,84	2,88
Gestion et promotion immobilière			1 148 409,41	1,25
CIBUS NORDIC REAL ESTATE AB	SEK	71 576	937 392,10	1,02
SVEAFASTIGHETER AB	SEK	71 487	211 017,31	0,23
Gestion immobilière et développement			22 385 447,88	24,39
AROUNDTOWN SA	EUR	32 065	69 516,92	0,08
CASTELLUM AB	SEK	44 729	545 448,28	0,59
CTP NV	EUR	130 199	2 028 500,42	2,21
GRAINGER PLC	GBP	614 082	1 253 375,16	1,37
LEG IMMOBILIEN SE	EUR	33 964	1 767 826,20	1,93
NYFOSA AB	SEK	184 963	1 313 551,15	1,43
PSP SWISS PROPERTY AG-REG	CHF	12 234	1 918 852,66	2,09

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SWISS PRIME SITE-REG	CHF	23 292	3 297 938,01	3,59
TAG IMMOBILIEN AG	EUR	57 096	788 495,76	0,86
VONOVIA SE	EUR	370 340	7 788 250,20	8,48
WIHLBORGS FASTIGHETER AB	SEK	228 989	1 613 693,12	1,76
Immobilier			5 454 573,93	5,94
TRITAX BIG BOX REIT PLC	GBP	2 273 675	4 523 681,13	4,93
XIOR STUDENT HOUSING NV	EUR	33 728	930 892,80	1,01
Produits pour l'industrie du bâtiment			1 316 240,87	1,43
PANDOX AB	SEK	81 716	1 316 240,87	1,43
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			23 606 633,46	25,73
ARGAN	EUR	23 704	1 796 763,20	1,96
BRITISH LAND CO PLC	GBP	195 668	1 011 582,62	1,10
COVIVIO	EUR	53 716	2 841 576,40	3,10
LAND SECURITIES GROUP PLC	GBP	537 473	4 435 197,40	4,83
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	391 424	5 894 845,44	6,42
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	72 428	7 626 668,40	8,32
TITRES D'OPC			554,11	0,00
OPCVM			554,11	0,00
Gestion collective			554,11	0,00
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	EUR	0,005	554,11	0,00
Total			91 895 725,16	100,11

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
A CHF EUR 10/09/26		-56 890,04	CHF	3 915 317,01	EUR	-3 972 207,05
A SEK EUR 10/09/26		-20 494,72	SEK	2 633 756,11	EUR	-2 654 250,83
Total		-77 384,76		6 549 073,12		-6 626 457,88

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	91 895 725,16
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-77 384,76
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	130 919,41
Autres passifs (-)	-154 947,32
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	91 794 312,49

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER I-C	EUR	1 000,000	106,61
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-C	EUR	62 679,700	245,86
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-D	EUR	506 121,985	150,52
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER R-C	EUR	1,000	109,32
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER Z-C	EUR	1,000	94 718,10

Annexe(s)

Produit

AMUNDI ACTIONS FONCIER - P (D)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0000972655 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 09/09/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de Amundi Actions Foncier, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est indéterminée. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FONCIER, vous investissez dans des actions des entreprises de l'Union Européenne, Royaume-Uni, Suisse et Norvège, et plus spécifiquement dans des sociétés de croissance exerçant leur activité dans les domaines fonciers, immobiliers et dans les secteurs qui s'y rattachent.

L'objectif de gestion est de rechercher un bon équilibre entre plus-value et rendement en investissant dans des sociétés de croissance. Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du FCP peut être comparée, à titre indicatif, à celle de l'indice EPRA Europe Real Estate (cours de clôture - dividendes nets réinvestis) en euro. Cet indice est une simple référence pour apprécier la performance du fonds et ne contraint pas la gestion qui peut s'en éloigner. Cet indice est composé de valeurs représentatives de l'immobilier coté au niveau européen.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif. Des produits monétaires et obligataires pourront également être sélectionnés.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Actions Foncier.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

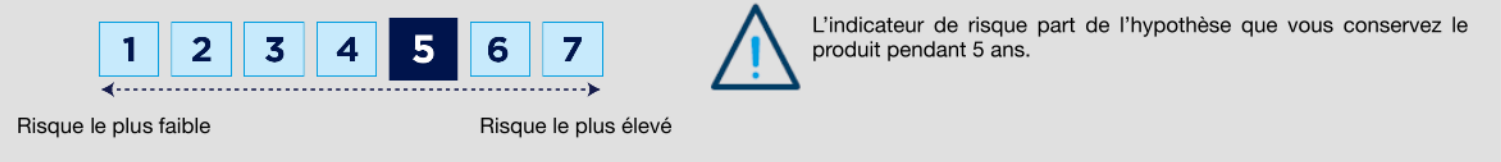
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Actions Foncier.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 780	€2 600
	Rendement annuel moyen	-62,2%	-23,6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 290	€6 740
	Rendement annuel moyen	-37,1%	-7,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 870	€8 820
	Rendement annuel moyen	-1,3%	-2,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 730	€13 780
	Rendement annuel moyen	27,3%	6,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2021 et le 04/09/2025

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2016 et le 30/11/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€462	€1 252
Incidence des coûts annuels**	4,7%	2,6%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,15% avant déduction des coûts et de -2,48% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	1,55% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	151,47 EUR
Coûts de transaction	0,33% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	31,70 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	28,96 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Actions Foncier pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Le produit est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Diclosure").

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI ACTIONS FONCIER - P (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010716332 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 09/09/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de Amundi Actions Foncier, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est indéterminée. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FONCIER, vous investissez dans des actions des entreprises de l'Union Européenne, Royaume-Uni, Suisse et Norvège, et plus spécifiquement dans des sociétés de croissance exerçant leur activité dans les domaines fonciers, immobiliers et dans les secteurs qui s'y rattachent.

L'objectif de gestion est de rechercher un bon équilibre entre plus-value et rendement en investissant dans des sociétés de croissance. Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du FCP peut être comparée, à titre indicatif, à celle de l'indice EPRA Europe Real Estate (cours de clôture - dividendes nets réinvestis) en euro. Cet indice est une simple référence pour apprécier la performance du fonds et ne contraint pas la gestion qui peut s'en éloigner. Cet indice est composé de valeurs représentatives de l'immobilier coté au niveau européen.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif. Des produits monétaires et obligataires pourront également être sélectionnés.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Actions Foncier.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Actions Foncier.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 780	€2 600
	Rendement annuel moyen	-62,2%	-23,6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 290	€6 740
	Rendement annuel moyen	-37,1%	-7,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 860	€8 810
	Rendement annuel moyen	-1,4%	-2,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 740	€13 770
	Rendement annuel moyen	27,4%	6,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2021 et le 04/09/2025

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2016 et le 30/11/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€462	€1 252
Incidence des coûts annuels**	4,7%	2,6%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,13% avant déduction des coûts et de -2,50% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	1,55% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	151,47 EUR
Coûts de transaction	0,33% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	31,70 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	29,25 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Actions Foncier pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Le produit est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Diclosure").

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI ACTIONS FONCIER - I (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0012929446 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 09/09/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de Amundi Actions Foncier, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est indéterminée. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FONCIER, vous investissez dans des actions des entreprises de l'Union Européenne, Royaume-Uni, Suisse et Norvège, et plus spécifiquement dans des sociétés de croissance exerçant leur activité dans les domaines fonciers, immobiliers et dans les secteurs qui s'y rattachent.

L'objectif de gestion est de rechercher un bon équilibre entre plus-value et rendement en investissant dans des sociétés de croissance. Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du FCP peut être comparée, à titre indicatif, à celle de l'indice EPRA Europe Real Estate (cours de clôture - dividendes nets réinvestis) en euro. Cet indice est une simple référence pour apprécier la performance du fonds et ne contraint pas la gestion qui peut s'en éloigner. Cet indice est composé de valeurs représentatives de l'immobilier coté au niveau européen.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif. Des produits monétaires et obligataires pourront également être sélectionnés.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Actions Foncier.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

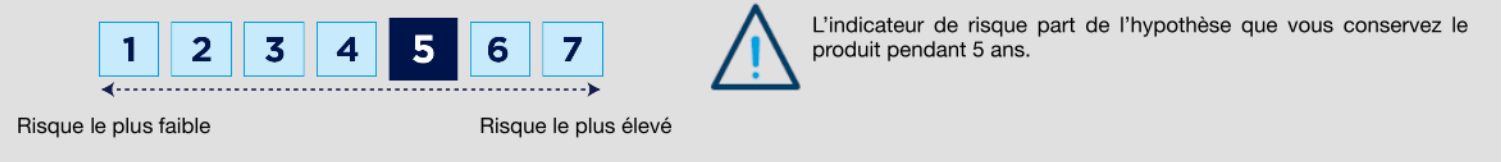
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Actions Foncier.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 770	€2 600
	Rendement annuel moyen	-62,3%	-23,6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 300	€6 870
	Rendement annuel moyen	-37,0%	-7,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 900	€9 010
	Rendement annuel moyen	-1,0%	-2,1%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 800	€14 100
	Rendement annuel moyen	28,0%	7,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2021 et le 04/09/2025

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2016 et le 30/11/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€422	€1 073
Incidence des coûts annuels**	4,3%	2,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,17% avant déduction des coûts et de -2,06% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	1,05% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	102,72 EUR
Coûts de transaction	0,33% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	31,70 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	37,64 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Actions Foncier pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Le produit est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Diclosure").

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI ACTIONS FONCIER - Z (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013252814 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 09/09/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de Amundi Actions Foncier, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est indéterminée. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FONCIER, vous investissez dans des actions des entreprises de l'Union Européenne, Royaume-Uni, Suisse et Norvège, et plus spécifiquement dans des sociétés de croissance exerçant leur activité dans les domaines fonciers, immobiliers et dans les secteurs qui s'y rattachent.

L'objectif de gestion est de rechercher un bon équilibre entre plus-value et rendement en investissant dans des sociétés de croissance. Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du FCP peut être comparée, à titre indicatif, à celle de l'indice EPRA Europe Real Estate (cours de clôture - dividendes nets réinvestis) en euro. Cet indice est une simple référence pour apprécier la performance du fonds et ne contraint pas la gestion qui peut s'en éloigner. Cet indice est composé de valeurs représentatives de l'immobilier coté au niveau européen.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif. Des produits monétaires et obligataires pourront également être sélectionnés.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Actions Foncier.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Actions Foncier.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 680	€2 530
	Rendement annuel moyen	-63,2%	-24,0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 170	€6 830
	Rendement annuel moyen	-38,3%	-7,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 680	€9 020
	Rendement annuel moyen	-3,2%	-2,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 580	€13 850
	Rendement annuel moyen	25,8%	6,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2021 et le 04/09/2025

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2016 et le 30/11/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€626	€1 115
Incidence des coûts annuels**	6,3%	2,3%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,28% avant déduction des coûts et de -2,04% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	0,50% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	47,83 EUR
Coûts de transaction	0,33% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	30,89 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	47,50 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Actions Foncier pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Le produit est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Diclosure").

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI ACTIONS FONCIER - Z (D)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013257235 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 09/09/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de Amundi Actions Foncier, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est indéterminée. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FONCIER, vous investissez dans des actions des entreprises de l'Union Européenne, Royaume-Uni, Suisse et Norvège, et plus spécifiquement dans des sociétés de croissance exerçant leur activité dans les domaines fonciers, immobiliers et dans les secteurs qui s'y rattachent.

L'objectif de gestion est de rechercher un bon équilibre entre plus-value et rendement en investissant dans des sociétés de croissance. Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du FCP peut être comparée, à titre indicatif, à celle de l'indice EPRA Europe Real Estate (cours de clôture - dividendes nets réinvestis) en euro. Cet indice est une simple référence pour apprécier la performance du fonds et ne contraint pas la gestion qui peut s'en éloigner. Cet indice est composé de valeurs représentatives de l'immobilier coté au niveau européen.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif. Des produits monétaires et obligataires pourront également être sélectionnés.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Actions Foncier.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Actions Foncier.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 700	€2 580
	Rendement annuel moyen	-63,0%	-23,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 260	€7 050
	Rendement annuel moyen	-37,4%	-6,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 800	€9 410
	Rendement annuel moyen	-2,0%	-1,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 600	€14 580
	Rendement annuel moyen	26,0%	7,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2021 et le 04/09/2025

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2016 et le 30/11/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€625	€1 139
Incidence des coûts annuels**	6,3%	2,3%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,13% avant déduction des coûts et de -1,21% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	0,50% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	47,83 EUR
Coûts de transaction	0,33% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	30,89 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	47,03 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Actions Foncier pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Le produit est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Diclosure").

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit**AMUNDI ACTIONS FONCIER - R (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400T6X1 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 04/11/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de Amundi Actions Foncier, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FONCIER, vous investissez dans des actions des entreprises de l'Union Européenne, Royaume-Uni, Suisse et Norvège, et plus spécifiquement dans des sociétés de croissance exerçant leur activité dans les domaines fonciers, immobiliers et dans les secteurs qui s'y rattachent.

L'objectif de gestion est de rechercher un bon équilibre entre plus-value et rendement en investissant dans des sociétés de croissance. Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du FCP peut être comparée, à titre indicatif, à celle de l'indice EPRA Europe Real Estate (cours de clôture - dividendes nets réinvestis) en euro. Cet indice est une simple référence pour apprécier la performance du fonds et ne contraint pas la gestion qui peut s'en éloigner. Cet indice est composé de valeurs représentatives de l'immobilier coté au niveau européen.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif. Des produits monétaires et obligataires pourront également être sélectionnés.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Actions Foncier.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Actions Foncier.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 800	€2 650
	Rendement annuel moyen	-62,0%	-23,3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 350	€7 180
	Rendement annuel moyen	-36,5%	-6,4%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 940	€9 110
	Rendement annuel moyen	-0,6%	-1,8%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 780	€14 110
	Rendement annuel moyen	27,8%	7,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/06/2018 et le 30/06/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2015 et le 30/10/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2016 et le 30/11/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€370	€826
Incidence des coûts annuels**	3,7%	1,7%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,13% avant déduction des coûts et de -1,85% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation	0,91% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.	88,73 EUR
Coûts de transaction	0,33% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	31,70 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Actions Foncier pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Le produit est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Diclosure").

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
AMUNDI ACTIONS FONCIER

Identifiant d'entité juridique :
969500HXPBDZEUOYF530

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: _____



* dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: _____



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **84,26 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **EPRA EUROPE REAL ESTATE (ESG)**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance.

Les indicateurs de durabilité permettent de

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1,156 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,928 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 1,332 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 1,067 (C).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution

de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et

- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les

38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.

- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/08/2025 au 31/07/2026**

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
VONOVIA SE	Immobilier	Foncières / Développeurs immobiliers	Allemagne	8,48 %
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD /PARIS	Immobilier	REITs	France	8,30 %
SEGRO PLC	Immobilier	REITs	Royaume-Uni	6,79 %
MERLIN PROPERTIES SOCIMI	Immobilier	REITs	Espagne	6,41 %
AEDIFICA	Immobilier	REITs	Belgique	5,19 %
TRITAX BIG BOX REIT PLC	Immobilier	REITs	Royaume-Uni	4,92 %
LAND SECURITIES GROUP PLC	Immobilier	REITs	Royaume-Uni	4,83 %
SWISS PRIME SITE	Immobilier	Foncières / Développeurs immobiliers	Suisse	3,59 %
WAREHOUSES DE PAUW SCA EUR	Immobilier	REITs	Belgique	3,25 %
COVIVIO	Immobilier	REITs	France	3,09 %
BIG YELLOW GROUP PLC	Immobilier	REITs	Royaume-Uni	2,87 %
GECINA SA	Immobilier	REITs	France	2,77 %
CARMILA	Immobilier	REITs	France	2,57 %
LONDONMETRIC PROPERTY PLC	Immobilier	REITs	Royaume-Uni	2,55 %
VGP	Immobilier	Foncières /	Belgique	2,40 %

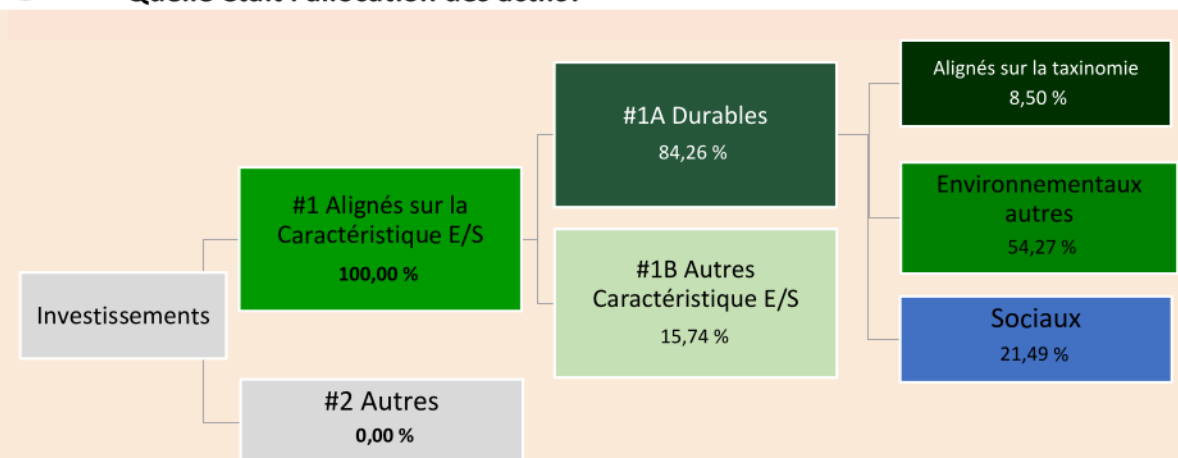


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le fonds a investi 84,26 % dans des investissements liés à la durabilité.

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Immobilier	REITs	71,92 %
Immobilier	Foncières / Développeurs immobiliers	28,08 %

<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	<i>0,00 %</i>
<i>Forex</i>	<i>Forex</i>	<i>-0,08 %</i>
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	<i>0,08 %</i>



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 8,50 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.



Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?

☐

Oui:

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

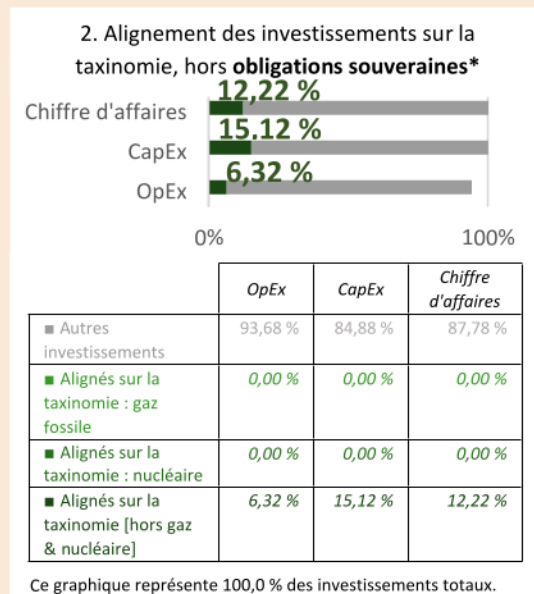
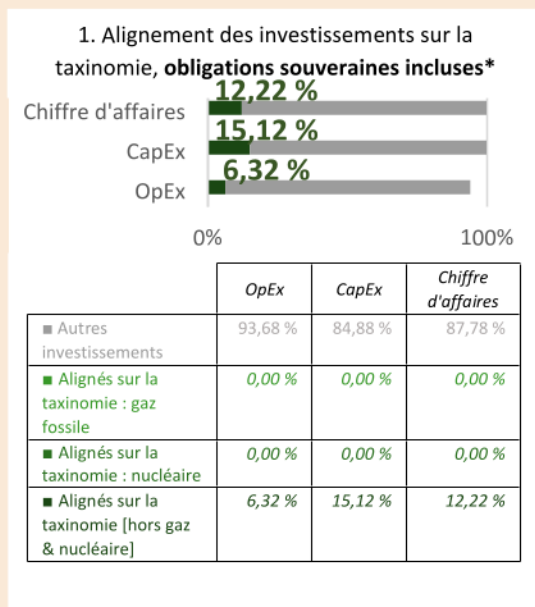
Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au 31/07/2026, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,01 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,00 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 9,16 %



Le

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **54,27 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **21,49 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Pour répondre aux caractéristiques durables pendant la période de référence, plusieurs actions ont été entreprises au niveau du produit :

- Exclusions : La stratégie produit repose sur des politiques d'exclusions systématiques (normatives et sectorielles) comme décrit plus en détail dans la politique d'investissement responsable d'Amundi.

- Suivi des indicateurs de durabilité : Les indicateurs de durabilité sont continuellement mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gestionnaires de portefeuille d'évaluer l'impact de leurs décisions d'investissement. Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre de contrôle d'AMUNDI, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôles réalisé par les équipes Risques, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

- Engagement : le produit a fait l'objet d'un engagement actif favorisant le dialogue avec les entreprises investies.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91-93 boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30- amundi.com

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.

Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification

TVA : FR58437574452.

Amundi
Investment Solutions

La confiance, ça se mérite